

Et pendant ce temps-là...

C'est la crise : Après avoir rendu publique, mercredi 18 février, la suppression possible de 1 200 postes à la FNAC et chez Conforama, le groupe PPR (Pinault, Printemps, la Redoute), propriétaire des deux enseignes, a annoncé un chiffre d'affaires en hausse de 5,8 % sur un an, à 20,2 milliards d'euros.

DIC : Droit à l'image collectif ! C'est une aide de l'État aux sportifs professionnels les mieux rémunérés qui leur permet d'être exonérés d'une partie des charges. La cour des comptes nous révèle que ce dispositif d'exonération coûte plus cher à l'état que l'ensemble des aides versées au sport amateur... De l'argent il y en a...

Liberté, égalité, fraternité ? : Oumaïma (10 ans), Ayoub (7 ans), Amine (3 ans), Juliana (3 ans), Davidson (3 ans), Roseline (4 ans), Elodie, 13 ans, Maria (3 ans), Amina (7 mois), etc. Ces enfants, nés en France, ont en commun d'être « orphelins » de père ou de mère grâce à l'État français. En effet, un de leurs parents a été expulsé, sur ordre des ministres Hortefeux ou Besson. La solidarité doit continuer

Mangez des écrans plats : En 2008, le beurre a augmenté de 10,3 %, la farine et la semoule de 10,8 %, les pâtes de 11,9 %, le lait de 13 %, les œufs de 14,4 %, le riz de 16 %, etc. Mais les écrans plats ont baissé de 3 %... Et nos salaires ?

Salaire : Jean-Pierre Jouyet (un des symboles de l'ouverture à gauche gouvernementale), nouveau président de l'autorité des marchés financiers (gendarme de la bourse) et recasé du gouvernement Sarkozy, touchera une « indemnité » de 220 000 € brut ! En effet, celle-ci vient d'être relevée de 71 000 € avec effet rétroactif au 15 décembre 2008 sur décision du Ministre du budget, Eric Woerth. Le prix de la trahison ?

Total : Année historique, avec 13,9 milliards d'euros de bénéfice. L'entreprise va reverser une partie de ses profits à ses salariés ! 109 millions d'euros, soit 0,8 % de l'ensemble ! Si la règle des 3 tiers prônée (mais pas appliquée) par Sarkozy était appliquée, c'est 115 000 € que toucherait chaque salariés au titre de l'intéressement. « Tout dépend de la grosseur des tiers ! » comme aurait dit le César de Pagnol.

La Poste : Le taux de dividende versé va passer de 15 % des bénéfices en 2007 à... 20 % en 2008. Soit 212 millions à se répartir au lieu de 141 en 2007. On comprend mieux la volonté de privatiser !

Pour écrire l'EPS que nous voulons... se rassembler dans le SNEP

Le SNEP vous propose de faire un bilan d'étape à propos des questions pédagogiques en EPS. Il vous soumet, à la fois, des cadres d'analyses pour les réformes actuelles et des pistes de réflexions sur notre discipline, ses contenus, son évolution...

Cet « appel au débat » sur les contenus, les programmes, la formation, à propos des finalités de l'EPS repose sur une idée qui nous tient particulièrement à cœur : **la profession doit être co-auteur de l'EPS.** Certes, cela pose des exigences, impose des efforts de mise en commun mais constatons ensemble, combien déjà, par le passé, ce chemin de la démocratie professionnelle et l'esprit de la controverse, ont été profitables et ont marqué les évolutions de notre discipline. Les trouvailles du terrain, fruit du conflit entre notre mission portée par l'intérêt général (la réussite de tous les élèves) et la difficulté de l'atteindre alliées à notre volonté de mener le débat collectif, ont permis de construire des revendications (tant sur le plan des conditions de l'EPS, installations sportives, horaires, que sur les contenus même, programmes, évaluation). Chaque victoire permettant de faire évoluer notre métier.

Cela valide, s'il fallait encore le démontrer, l'importance d'avoir des temps d'échange, des productions mises à disposition de la profession (Forum, colloques, assises... et leurs publications). Cela légitime encore davantage la nécessité d'avoir des enseignants concepteurs.

Le SNEP, dans sa volonté de permettre à la profession de « reprendre la main » sur le métier, sur l'EPS, oppose aux tentatives de prescriptions, d'autoritarisme, quelles qu'en soient les formes. Nous devons rappeler ici, les risques, les impasses auxquels leur développement conduit. Le récent résultat du SNEP aux Élections Professionnelles, auquel des milliers d'entre vous ont contribué conforte la légitimité du SNEP à organiser cette dynamique.

En rejoignant le SNEP, en vous (re)syndiquant, donnez vous les moyens d'être pleinement acteurs de celle-ci et donnez au SNEP les moyens de poursuivre son activité sur le terrain éducatif.

Alain BRIGLIA

Pour rejoindre le SNEP, utilisez le bulletin n° 808, adressé aux non syndiqués, ou consultez le site du SNEP : www.snepfsu.net

Nous considérons que ce bulletin, destiné à faire le point sur les questions éducatives, développant sur les actions et propositions du SNEP, présente un intérêt pour tous les enseignants d'EPS, c'est pourquoi nous avons décidé de l'envoyer à toute la profession. C'est là un coût important pour le SNEP, supporté par les cotisations des syndiqués, seuls « revenus » du syndicat. Une raison de plus de vous syndiquer au SNEP, si ce n'est déjà fait !



Guadeloupe

Les Lilas, le 19 février 2009

La Fédération Syndicale Unitaire tient à exprimer sa plus vive émotion après la mort d'un militant du SNADJI CGTG en Guadeloupe.

Elle adresse ses sincères condoléances à sa famille, ses proches, ses amis, ses camarades de la CGTG et d'Akiyo, ainsi qu'à tous ceux qui partagent ses valeurs et ses combats. Elle exige que la justice mène une enquête approfondie pour que la vérité soit faite sur ce crime.

Elle estime que jusqu'à présent, la politique gouvernementale n'a pas apporté de réponses significatives aux revendications des travailleurs et de l'ensemble de la population de l'île. Elle entend que les discussions qui s'ouvrent aujourd'hui prendront la mesure des attentes et sauront apporter des réponses aux revendications contre la vie chère.

Elle appelle ses adhérents et sympathisants à participer aux rassemblements organisés à soutenir les mouvements initiés en Guadeloupe contre la vie chère et pour la suppression des inégalités entre l'Hexagone et les pays d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

- Et pendant ce temps-là... p. 2
- Syndicalisation... p. 2
- Édito... p. 3
- CP FSU Guadeloupe... p. 3
- Comprendre les réformes en cours... p. 4
- Pour une école humaniste... p. 5
- Collège... p. 6-7-8
Un maillon essentiel à renforcer – Note de vie scolaire – Programmes
- Lycée... p. 9-10-11
Que faut-il réformer ? – L'EPS dans un lycée rénové – Voie professionnelle
- Développer l'EPS à l'école primaire... p. 12
- Supérieur... p. 13-14
Des profs bien formés – Étudiants et EPS EPS obligatoire ?
- Équipements... p. 15
- Débat... p. 16-17
Carte scolaire – Métier de conception ?
- UNSS... p. 18
- Assises de l'EPS et du sport scolaire... p. 19
- Sport... p. 20-21
Où va le sport ? – Sport et EPS
- Contre Pied... p. 22
- Augmenter les dépenses d'éducation !... p. 23
- Grève interprofessionnelle du 19 mars... p. 24

Edito

Le métier au cœur, Au cœur du métier

Le SNEP a bâti un syndicalisme ancré sur notre métier, où les questions de défense et de promotion de notre discipline, dans l'intérêt des élèves, sont centrales. Il nous amène à faire des propositions aussi bien sur les questions de conditions de travail que sur celles de contenus pédagogiques. C'est ce syndicalisme, cet engagement, que les enseignants d'EPS ont récemment confortés en apportant au SNEP plus de 81 % de leurs voix aux élections professionnelles.

Le slogan que porte notre syndicat, repris en titre de cet édito, est particulièrement approprié au bulletin que vous avez entre les mains qui cherche à faire le point sur où en sont l'EPS et le sport scolaire aujourd'hui. À quels enjeux sont ils confrontés ? À quels projets ? Quelles valeurs guident le SNEP ? Quelles actions mène-t-il et quelles propositions alternatives fait-il ?

Un an et demi après l'élection de Sarkozy et ses promesses de « développement du sport à l'école », reprises par son ministre Darcos, cette analyse est fondamentale pour mieux comprendre le réel et envisager les mobilisations nécessaires à la défense et au développement de l'EPS et du sport scolaire, dans un service public d'éducation lui-même à sauvegarder et à rénover. Cette analyse sur l'EPS et le rôle social que nous lui assignons, ne saurait en outre se dispenser de celle sur la réorientation de la politique sportive du gouvernement, actuellement recentrée sur le seul sport de haut niveau et délaissant la démocratisation de l'accès aux pratiques sportives !

Ce bulletin se veut un outil, pour le débat dans la profession, mais aussi pour enclencher des dynamiques collectives locales et nationales, parce que nous avons tous notre métier au cœur et voulons que nos préoccupations et propositions soient prises en compte par les décideurs.

Serge CHABROL
Secrétaire général



La couverture et les tableaux pages 9 et 17 sont de : Sofi. Site Internet : <http://www.soart.fr>
Les autres tableaux et études sont de Sylvie Gonzales Wajda. Les dessins sont d'Abigail (6 ans).

COMPRENDRE LES RÉFORMES EN COURS

Le contexte général est marqué par la montée en puissance de la compréhension et de la contestation de la politique du pouvoir sur le système éducatif. La volonté de supprimer des emplois dans tous les secteurs, la volonté d'avancer vite sur tous les fronts, s'accompagnent d'une conception du dialogue social qui le limite à la discussion à la marge de réformes considérées comme non négociables, non discutables dans leurs fondements. Côté pouvoir, l'autoritarisme reste alors la seule voie possible. Du nôtre, c'est la mobilisation qui devient le principal moyen d'action.

Si ces aspects de la politique gouvernementale sont les plus visibles, ils doivent être complétés par d'autres, plus explicatifs et plus en profondeur, qui permettent de mieux comprendre la situation. Cette grille de lecture que propose le SNEP s'appuie sur deux grandes caractéristiques :

• **Moins d'école** : c'est ce que traduisent la diminution d'horaires et la réduction des exigences pour certains élèves (socle). Cela revient à ne pas donner à l'école le temps et les moyens nécessaires pour qu'elle remplisse sa mission (apprendre à tous), ce qui conduit à renforcer l'échec scolaire. C'est aussi et simultanément, ne pas permettre l'émergence de nouvelles pratiques qui permettraient de véritables solutions alternatives à l'échec. C'est le renvoi des problèmes de l'école hors de celle-ci, et donc hors de l'investissement de l'État.

• **Plus d'individualisme** : toutes les réformes s'appuient sur une conception qui met en avant systématiquement la prise en compte de l'individu et de ses différences. Le rôle du collectif dans les dynamiques de l'apprentissage, l'importance de l'intervention collective qui seule peut corriger à l'échelle de la société les inégalités sociales et territoriales, sont ignorés. Au nom des potentiels individuels, l'importance du milieu et des déterminismes sociaux est passée sous silence. L'élève-individu devient seul responsable de son parcours, des choix qu'il peut faire ou non. Il s'agit d'un vrai mensonge fait à la jeunesse, parce que nous savons que les milieux favorisés disposent mieux des codes sociaux de compréhension, et peuvent donc réellement réaliser les choix les plus pertinents. Cette approche conduit à « naturaliser » la réussite comme l'échec : n'est-il pas normal, qu'au nom de la méritocratie, fût-elle républicaine, seuls les meilleurs s'en sortent ? Ce n'est ni plus ni moins que la reprise du thème de la sélection naturelle, développée par le darwinisme social. C'est la bataille contre cette idéologie qu'il nous faut mener.

C'est à la lumière de ces deux entrées que nous proposons de lire et comprendre la cohérence de la politique du ministère à tous les étages du Service Public d'Éducation.

Remarque : nous avons extrait, pour chaque niveau d'enseignement, ce qui nous paraît significatif de la logique politique du ministère, au moment de l'apparition des mesures proposées, voire imposées. Sous la pression du rapport de force et des mobilisations, certaines de ces mesures ont été retirées, modifiées, et peuvent encore évoluer !

Dans le primaire :

- Suppression du samedi matin et donc diminution du temps d'enseignement.
- Bricolage des programmes dans les couloirs du ministère.
- Remise en cause de la scolarisation dès deux ans en maternelle.
- Suppression des RASED.
- Suppression de l'épreuve obligatoire d'EPS au concours PE ; glissement de la 4^e heure d'EPS hebdomadaire annoncée vers l'accompagnement éducatif.

Au collège :

- Abaissement régulier des DGH ; horaires planchers quasiment partout, dans toutes les disciplines.
- Augmentation des effectifs de classe ; suppression de divisions.
- Dilution du rôle des disciplines (note de vie scolaire ; remplacements « De Robien ») accompagnant une dilution et une augmentation des missions des enseignant(e)s, créant une crise de temps permanente (accompagnement à l'orientation, encadrement des « éducations à » : sexualité, sécurité routière, premiers secours, accompagnement éducatif...).

Au lycée (réforme provisoirement retirée) :

- Projet initial d'abaissement de l'horaire de seconde du lycéen à 27 heures, avec un tronc commun ramené à 16 heures.
- Modularisation et semestrialisation de la totalité des enseignements pour afficher une « individualisation des parcours ».
- Suppression de la voie technologique.

En L.P. :

- Diminution du temps total de formation par transformation de la scolarité 2 ans BEP + 2 ans bac pro en bac pro 3 ans.
- Diminution de l'horaire total consacré aux enseignements généraux.
- Projet initial de réduire l'horaire EPS à 2 heures hebdomadaires.

Dans le Supérieur :

- Renforcement des concurrences par l'autonomie des universités (LRU).
- Construction par l'étudiant de son parcours de formation et de « compétences » (réforme LMD).
- Diminution des enseignements spécifiques au profit d'enseignements généraux et transversaux (LV, enseignement de diversification, méthodologie...).
- Répartition inégalitaires (mérites, flux, résultats d'insertion, de réussite...) des moyens (pôles d'excellences) officialisant des campus à grande, moyenne ou petite vitesse.

Formation des maîtres :

- Mise en place de masters enseignement à marche forcée, diminution du temps global de formation, faible prise en compte de la professionnalisation dans le cursus de formation, suppression de l'année de stage à mi-temps (PLC2)... À terme une perte des acquis de la formation notamment en EPS.

Alain GOUDARD



Aujourd'hui, avec la crise financière et économique, les inégalités sociales se creusent. C'est ce point de départ qui éclaire les propositions que le SNEP met en débat.

Le SNEP fait de la démocratisation, c'est-à-dire l'accès de tous à un haut niveau de culture, un axe essentiel. Il considère que cela passe par deux orientations fondamentales qui s'opposent au « moins d'école et à plus d'individualisme » :

• **Augmenter le temps scolaire** pour plus et mieux d'école. Il ne s'agit pas d'augmenter pour empiler encore un peu plus, mais de poser comme hypothèse qu'il y a besoin de plus de temps d'école pour construire une réussite plus grande pour un plus grand nombre. Cela ne signifie pas mécaniquement plus de cours. Le temps augmenté, cela peut être plus de temps en groupe restreint et de besoin, plus de temps pour la recherche et le travail personnel. Cela peut être une réorganisation et un agencement nouveau entre temps scolaire et temps personnel, entre disciplines, entre formes de travail scolaire. Il s'agit donc d'engager une transformation de l'école pilotée par un « mieux d'école... ».

• **On n'apprend jamais seul !** L'individualisation des parcours est un leurre. Se situer sur ce pôle, c'est d'abord faire de l'idéologie en matière scolaire. La structure scolaire de l'apprentissage, de l'éducation, de la formation, de la réussite, est avant tout collective. Tout ce qui aujourd'hui tend à s'écarter d'une approche collective de la structure scolaire (remise en cause de la carte scolaire, des ZEP et plus globalement des territoires ; renforcement du poids du choix individuel), conforte un peu plus l'abandon des efforts de solidarités pourtant indispensables pour franchir un nouveau cap dans la démocratisation de l'accès au savoir.

La culture commune

Toute réflexion sur le système éducatif comporte un passage obligé : cerner ce qui doit faire culture commune, comme l'élément structurant du lien social que doit permettre de construire l'École pour tous.

Cela nécessite d'en revisiter le périmètre et le contenu, mais aussi de préciser le niveau du cursus dans lequel chaque élément peut ou doit exister. Il y a donc un véritable travail de remise à plat des éléments de connaissance aujourd'hui à disposition de l'humanité, ainsi que des modes de transmission (la question de l'outil informatique par exemple) pour bâtir simultanément contenus et modes de transmission.

Face à ce défi, la logique du socle doit être contestée parce qu'elle réduit le commun culturel pour tous à une liste de compétences réduites et utilitaristes. Or, précisément, ce qui fait sens, ce ne sont pas des bouts de compétences et des informations morcelées, mais principalement leur mise en cohérence et leur inscription dans une histoire de la pensée... C'est ce qui caractérise une approche en terme de culture commune !

Si la responsabilité de mettre des cohérences entre des bouts de savoirs, dans des champs différents est dévolue à l'apprenant seul, comment vont s'en sortir ceux qui n'ont pas les clés pour comprendre et réussir ces opérations ? L'école « démocratique » doit prendre comme référence les élèves qui ne réussissent pas, pas l'élite. Cela ne se fera pas sans s'inscrire dans un processus à long terme dans lequel les personnels seront totalement impliqués. Cela nécessite donc de réfléchir à des évolutions qui ne peuvent trouver de solutions dans le « travailler plus pour gagner plus », ni dans la diminution des effectifs enseignants.

Les formes de diversification

Définir et proposer une culture commune oblige à aborder un ensemble de questions :

– Comment faire en sorte que tous les élèves s'approprient les savoirs qui doivent s'apprendre à l'école ?

– Comment enseigner des savoirs et des connaissances qui passionnent les élèves et qui ouvrent des portes pour comprendre le monde autrement ?

– Comment construire du commun par des voies diversifiées, différenciées ?

L'alternative à des filières ségrégatives ne réside pas dans l'individualisation de l'aide, mais dans l'articulation entre culture commune et diversification. C'est dans ce cadre de conception que doit être posée, pour l'EPS comme pour l'ensemble des disciplines, la cohérence entre l'obligatoire et l'optionnel.

Le temps scolaire

Il s'agit d'une variable essentielle de l'organisation du système éducatif. Partir de l'a priori de sa diminution systématique, c'est créer toutes les conditions d'un renforcement de l'échec scolaire. La question du temps scolaire interpelle à la fois celui des élèves et celui des personnels.

Côté élèves : de quel temps ont besoin les élèves pour réussir ? Organisé comment ? Quels élèves ont quels besoins ? Répondre à ces ques-



tions, c'est étudier les rapports entre les temps d'enseignement, les temps hors enseignement dans l'école et en dehors de l'école. La vie scolaire devrait donc être un objet d'étude, de préoccupation, de propositions pour répondre à la question : quelle devrait, quelle pourrait être la semaine de l'apprenant ?

Côté enseignants : poser la question du temps scolaire de l'apprenant, c'est poser simultanément celle des missions et des services des enseignants, en abordant sans tabou la question du travail collectif, de la concertation, du temps d'enseignement, du temps consacré aux tâches hors enseignement.

Les structures

La question des structures ne doit pas piloter seule la réflexion. Elle ne saurait non plus en être absente. Le pouvoir fait apparemment l'inverse en mettant les questions de structures en premier. En réalité, entrer dans une réforme du système éducatif par la diminution des postes d'enseignants, au nom de la réduction des déficits publics (ne remplacer qu'un départ en retraite de fonctionnaire sur deux, un sur trois en EPS !), c'est considérer que la dépense éducative n'est ni une priorité, ni un investissement pour le développement durable de la société.

La question des structures prend fondamentalement deux formes qui sont en relation : les effectifs des divisions et le nombre d'enseignants. Les questions des DGH d'établissement, des postes, des recrutements, ne peuvent donc être absentes de la réflexion sur le système éducatif.

Un maillon essentiel à renforcer

Le collège joue un rôle central et fondamental dans le système éducatif français. C'est là que deviennent visibles les destinées scolaires, que se dessinent soit la réussite, synonyme de poursuite d'études en lycée général, soit l'échec et les orientations par défaut, la voie professionnelle non choisie, l'apprentissage.

Gardons-nous de généraliser : il y a des collèges « sans histoires », et il y a des collégiens qui réussissent. Ils sont nombreux. Pour autant, les difficultés sont, elles aussi, nombreuses. Alors que le collège unique, créé en 1975 mais jamais réellement mis en œuvre, devrait donner à tous les jeunes les clés pour la poursuite d'études sereinement choisies dans l'une des 3 voies du lycée, il est organisé comme une gare de triage, qui laisse au bord du chemin les élèves en difficulté. Une double différenciation se développe :

- Entre les collèges d'abord, sans histoires pour certains, en général ceux des centres-villes ; en grande difficulté pour d'autres, ceux des banlieues le plus souvent, mais aussi des zones rurales.
- À l'intérieur même des collèges ensuite, avec la création de classes européennes, classes bi-langues, certaines sections sportives, qui le plus souvent organisent une forme de ségrégation entre groupes d'élèves, au détriment bien sûr des « non élus à l'élite ».

Un échec scolaire qui est surtout politique et social

Face à une hétérogénéité toujours plus grande dans les classes, à un échec scolaire qui concerne 10 à 15 % des élèves, aux phénomènes de refus scolaire, d'absentéisme, d'incivilité, de violence, le collège semble parfois avoir perdu l'ambition démocratique d'être celui de la réussite de tous.

Faute de moyens, sans aucun doute, mais aussi à cause d'une crise sociale qui touche des quartiers entiers et crée de véritables ghettos scolaires, les difficultés deviennent insurmontables pour de trop nombreux collèges.

La mise « au pain sec » de l'école, la baisse des DHG, la suppression de la carte scolaire sont autant d'éléments qui accentuent ce phénomène.

Le collège, oublié des réformes

Curieusement, la fièvre réformatrice de l'actuel ministre a jusqu'ici délaissé le collège. Ce

sont l'école primaire, les lycées et l'université qui sont l'objet des réformes en cours.

On peine à comprendre... sauf à penser que nos décideurs sont conscients d'une part de l'impasse du socle commun et du livret de compétences, et d'autre part que leur politique de réforme induisant la suppression de moyens est encore plus vouée à l'échec au collège que dans les autres niveaux, qu'elle est donc inacceptable par les personnels comme par l'opinion publique.

Pour un collège de l'égalité

Il est certain que les solutions aux difficultés du collège sont à rechercher autant à l'extérieur de l'école, en s'attaquant réellement à la crise sociale qu'au sein même des établissements. Il revient aux syndicats majoritaires, le SNES et le SNEP, d'être forces de proposition au plan des structures et des contenus.

Avoir la même ambition pour tous, parce que « tous peuvent réussir », c'est d'abord ne pas laisser s'installer la difficulté et la spirale de l'échec. Cela implique de développer, de nouvelles formes de travail et plus généralement de réduire les effectifs des classes. On peut aussi inventer des nouvelles formules d'accompagnement des élèves en travaillant en doublette, ce qui nécessite de la concertation, et contribue à débattre collectivement plus au fond des apprentissages.

Mais au-delà, ce sont aussi les programmes, l'équilibre des disciplines, les horaires qui doivent être repensés. Les équipes enseignantes doivent avoir la possibilité de travailler collectivement, la formation initiale et continue des enseignants doit intégrer une réflexion pour comprendre comment se construit l'échec et comment y remédier. D'autres critères sont à pointer : une carte scolaire refondée, la présence de personnels formés et reconnus, d'équipes pluri-professionnelles, la compétence de la Direction, la qualité des locaux, la taille des collèges...

Ces paramètres d'un collège de la réussite de tous forment une chaîne dont il ne faut jamais oublier que sa force n'est jamais supérieure à celle de son maillon le plus faible. D'où la nécessité de renforcer tous les maillons, et prioritairement les plus faibles. Un autre collège est possible, et nous devons contribuer à le penser et le construire.

Michel FOUQUET

5 vœux pour changer le collège

Lors d'une heure d'information syndicale dans mon collège, nous avons essayé de jouer à un jeu de rôle : le ministre de l'éducation nationale a choisi votre collège pour exhausser 5 vœux à condition qu'ils soient concrets. Quels sont-ils ?

1^{er} vœux : mise en place de 2 h de coordination avec toute l'équipe éducative tous les 15 jours.

2^e vœux : un dispositif en 6^e et 5^e de module de cours supplémentaire pour tous les élèves en fonction des savoirs qu'ils n'ont pas maîtrisés. Les enseignants constituent 4 fois dans l'année des petits groupes disciplinaires à partir d'un malentendu scolaire identifié dans l'une de ces disciplines. Chaque groupe d'élève a 2 h dans une ou deux disciplines.

3^e vœux : une « Union Nationale » des arts, de la science, du théâtre... Scolaire selon le même modèle de fonctionnement que l'UNSS. Un forfait d'animation culturelle de 3 h pour tous les profs...

À vous de continuer...

Bruno CREMONESI

L'accompagnement éducatif : inutile et non pertinent

Créé en juillet 2007 par l'actuel gouvernement, l'accompagnement éducatif se déroule hors temps scolaire, « en principe » en fin de journée après les cours, pendant 2 h, quatre soirs par semaine, et est pris en charge soit par des enseignants volontaires rémunérés en HSE, soit par des assistants d'éducation, soit par des intervenants extérieurs. Un budget important a été débloqué pour cette mise en place (140 millions d'€ pour 2008, 323 pour 2009).

Une ambition ministérielle affichée...

L'accompagnement éducatif est destiné aux « orphelins de 16 h », à travers ses trois volets : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive et la pratique artistique et culturelle. Il est présenté comme une mesure de justice sociale.

... mais une réalité différente

Les fanfaronnades ministérielles sur le bilan de l'accompagnement éducatif doivent être relativisées. En effet, que constate-t-on ?

- Placé hors temps scolaire et destiné aux élèves volontaires, l'accompagnement éducatif manque souvent sa cible. Ce ne sont pas ceux qui en ont le plus besoin qui le choisissent.

- Une grande part de ce qui y est proposé existait auparavant.

- L'ambiguïté sur les contenus de l'aide aux devoirs et aux leçons (apprentissage différents, moments d'approfondissement, ...) donne à l'accompagnement un statut d'enseignement bis, au risque d'accentuer les écarts de niveau, puisque les plus en difficulté sont peu enclins à s'y inscrire.

- Les pratiques sportives ont représenté moins de 10 % de l'accompagnement l'année dernière et environ 15 % cette année. Cette forme nouvelle de pratique ne trouve pas sa place par manque d'installations, en particulier dans le créneau 16-18, et parce qu'existent déjà à côté de l'EPS pour tous, le sport scolaire et les pratiques des clubs et associations. Ceux qui y viennent sont pour la plupart déjà pratiquants ailleurs, et l'absence de finalités de ce mode de pratique fait que les effectifs, en général faibles au départ, deviennent souvent dérisoires au fil des semaines. Ce gâchis est d'autant plus choquant que les exigences sont d'un tout autre niveau pour l'EPS et le sport scolaire.

Michel FOUQUET



Note de vie scolaire

entre magie et mensonge

Dans tous les établissements la note de vie scolaire a été rendue obligatoire. Nous avons dénoncé la mise en place d'une note de comportement qui tend à figer une attitude sans en prendre l'ambivalence. Par exemple une règle transgressée révèle une non-conformité au règlement mais dans le même temps l'élève teste la validité et l'attachement de l'équipe pédagogique à la règle. Nous entendons régulièrement dans les affaires judiciaires que la loi serait adaptable en fonction des circonstances.

Les élèves turbulents l'ont bien compris et essaient de construire les limites du cadre de vie commune. Ces élèves sont sanctionnés par les traditionnelles heures de colle, mots dans le carnet ou rappels à l'ordre. La traduction en note serait le remède miracle de l'autorité restaurée ?

Les équipes réalistes et critiques de la fausse compassion gouvernementale à la difficulté scolaire, continuent de résister en refusant de mettre une note. D'autres ont choisi de laisser pourrir le système et mettent la même note à tous les élèves. C'est finalement le principal et les CPE qui se chargent de mettre les notes.

Les conseils de classe l'ignorent et les familles et les élèves ne la regardent même pas. Les familles françaises sont beaucoup plus soucieuses de la maîtrise que de la conformité au règlement intérieur.

Cette note vient alimenter le brouillage et le « malentendu scolaire ». Les attitudes de vie scolaire traduites en critères sans être reliées à des enjeux disciplinaires deviennent des buts en soi. Un procédé qui nourrit la confusion entre but et moyen.

En centrant les élèves sur le comportement, la note de vie scolaire laisse croire qu'il faut être sage et écouter le professeur pour réussir à l'école. C'est d'autant plus grave pour les familles non initiées aux enjeux scolaires qui ne savent pas, *in fine*, que c'est le rapport aux savoirs qui est déterminant.

Nina CHARLIER, Bruno CREMONESI

Programmes collèges : plus belle la vie ?

Les réunions institutionnelles autour des programmes vont bon train dans les académies. Ici ou là, les équipes sont « invitées » à ré-écrire les projets pédagogiques conformes au « nouvel esprit » des textes. Il s'agit alors de pouvoir intervenir pour refuser une EPS entièrement encadrée et promouvoir une EPS « vivante ».

Depuis longtemps le SNEP propose que les programmes soient exigeants du point de vue des savoirs et de l'accès à la culture de tou(te)s les jeunes et utiles pour l'enseignant(e). Avoir produit dans le texte même des programmes 2009, une liste de compétences attendues devrait représenter une avancée.

C'est en effet en précisant l'exigence culturelle visée en fin de scolarité par des dispositifs concrets que l'on peut s'attaquer sérieusement aux difficultés scolaires. La formulation des compétences attendues des programmes 2009 répond-elle à ces nécessités ?

Les compétences attendues telles que définies dans les programmes ne permettent pas toutes de bien cibler les enjeux de savoirs pour les élèves. Entre des compétences qui imposent des dispositifs, celles qui régissent des règlements scolaires, celles qui restent si vagues qu'on perd le fil des exigences, la cohérence d'ensemble est à la peine. Le texte insiste largement sur une EPS hyper sécurisée (c'est l'occurrence la plus présente dans cette partie du texte) dévitalisant la discipline de ses enjeux.

Le texte ne fixe pas d'exigences concrètes, (« réaliser la meilleure performance possible » en athlétisme), fixe des compétences qui légitiment sur les contenus (obligation de « nager vite ou nager longtemps ») ou sur les dispositifs (« grimper en moulINETTE »).

Du coup le rôle concepteur des équipes pédagogiques est amoindri et les débats collectifs réduits à savoir quelles seront les APSA les plus habilitées à remplir la case « compétences de niveau 2 » pour se mettre en conformité avec le modèle proposé.

Si la sécurité des élèves doit bien évidemment faire l'objet d'attentions spécifiques, ce n'est sûrement pas en réduisant les objets d'enseignement et en supprimant une bonne partie des stimulations contenues dans le sens de ces activités. La pratique des APSA permet aussi une mise en jeu de la personne dans des grands domaines d'expériences (s'éprouver, se mettre en jeu, s'engager physiquement, esthétiquement...) qui doivent se traduire dans des apprentissages concrets dans des activités singulières.

Les arguments de vente des APSA doivent dépasser le seul cadre de la santé, de la sécurité, de

la citoyenneté en les concevant d'abord comme des objets culturels dignes d'apprentissage.

La pratique des APSA ne doit-elle pas retrouver le goût de l'aventure humaine ?

À la lecture des programmes, on ne sait pas toujours ce que les élèves doivent apprendre. En revanche on sait ce que les enseignant(e)s ne doivent pas faire.

Nina CHARLIER



Que faut-il vraiment réformer ?

Une réforme pour quoi faire ?

La réforme Darcos sur les lycées, ajournée par Sarkozy avant les vacances de Noël a montré l'inefficacité de la méthode utilisée et l'inadaptation de son contenu.

Mais la question centrale pour nous n'est pas de rechercher le statu quo. Prenant appui d'une part sur le constat d'un allongement de fait de la scolarité au-delà de 16 ans (plus de 90 % des jeunes étaient, en 2006-2007, scolarisés au cours de leur 17^e année) et, d'autre part, sur l'objectif d'amener 50 % d'une génération à un diplôme du supérieur et de former au moins 80% de bacheliers, la FSU doit être à l'initiative d'une dynamique collective autour d'un nouveau « plan pour l'éducation ».

Porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre du service public d'éducation, lutter contre les inégalités, répondre aux besoins d'une « société de la connaissance » tant annoncée, offrir à tous les outils pour comprendre le monde et agir sur lui, tout cela nécessite d'aborder autrement une véritable réforme du lycée.

Quel lycée ?

Le lycée est un rouage important du système. Le réformer implique donc de le faire passer d'un système (actuel) à un nouveau système. Autrement dit, une mesure (organisation « modulaire » par exemple, comme le proposait le ministère) ne peut suffire et il faut concevoir toutes celles qui constituent un ensemble cohérent avec l'objectif de lutte contre les inégalités.

Sans rentrer dans l'affichage à cette étape d'une réforme « clé en main », nous pensons que toute réforme du lycée doit travailler simultanément sur :

- Une offre de formation équilibrée sur l'ensemble du territoire et l'imposition d'une véritable politique d'éducation prioritaire.
- Une orientation scolaire non axée uniquement sur l'emploi et qui nierait l'ensemble des dimensions à l'œuvre dans la construction d'un projet d'avenir pour un adolescent ou un jeune adulte au profit d'une logique « utilitariste ».
- Des « parcours » qui permettent une première spécialisation tout en assurant l'acquisition d'une culture commune construite à partir de diffé-

rents champs de savoir. Actuellement et même en invoquant les modèles étrangers, nous pensons que l'organisation en voies et séries clairement identifiées, et non sclérosantes, reste la solution la plus pertinente.

– Un équilibre entre enseignements obligatoires et enseignements au choix. Actuellement deux logiques extrêmes peuvent s'opposer :

- un enseignement optionnel ou modulaire très important qui ferait encore plus reposer sur les épaules des jeunes la responsabilité de leurs choix et qui augmenterait le brouillage des parcours possibles ;
- un tronc commun renforcé et élargi et quelques options ou modules d'agrément.

N'y aurait-il pas une « troisième voie » ?

- Une révision des programmes d'enseignement au lycée, condition pour que la culture scolaire soit redéfinie globalement.
- Une redéfinition du « temps scolaire » de l'élève, sa durée bien sûr mais aussi et surtout la façon dont il se répartit dans la semaine, le trimestre (ou le semestre pourquoi pas si on réfléchit bien aux contraintes pratiques), l'année. Cela nécessite de repenser l'articulation en temps de transmission (type cours magistral), temps de résolution de problèmes (incluant le travail de recherche, documentation...), le temps d'entraînement (répétition, mémorisation, révision...).
- Des dispositifs particuliers sur le traitement de la difficulté scolaire et le décrochage.

D'autres types de réflexion sont bien évidemment nécessaires, mais a minima ces questions doivent être abordées. Penser en terme de système est une nécessité pour penser la démocratisation, l'équilibre et l'évolution des disciplines, les besoins des élèves... Cela suppose évidemment d'avoir la certitude qu'il n'y aura pas de baisse de moyens !

Voilà les objets que nous mettons en débat. Nous devons engager la réflexion dans tous les établissements. Mettons nos forces, ensemble, pour une école de la réussite !

Christian COUTURIER



L'éducation physique et sportive dans un lycée rénové

D'abord, 3 heures d'EPS au lycée

Un progrès notable pour les élèves c'est d'abord leur offrir la possibilité de 2 séquences d'EPS par semaine. L'horaire moyen, compte tenu des problèmes d'équipement, est aujourd'hui trop faible (à peine plus d'une heure par semaine). La nécessité d'une pratique régulière et réfléchie n'est plus à démontrer. L'État se doit de garantir à tous une EPS qui puisse jouer pleinement son rôle : des apprentissages spécifiques pour une culture sportive et artistique de qualité, et un équilibre du temps scolaire. C'est 3 heures par semaine pour tous.

Vers une série « APS »

Nous ne proposons pas de bouleverser le principe des voies et séries, mais de les refonder, en les identifiant mieux, en retravaillant la complémentarité des savoirs, en donnant les moyens de les rendre attractives, chacune offrant un mode de relation et de compréhension du monde original.

Nos propositions s'inscrivent dans une perspective de démocratisation, pour amener plus de monde, dans de bonnes conditions, au baccalauréat, en offrant des voies d'accès à la fois plus diverses et mieux identifiées.

Le SNEP porte depuis longtemps l'idée d'une série qui serait un parcours scolaire original autour des APSA. Elle avait fait son chemin au moment de la réforme Allègre, et avait débouché sur la mise en place d'un enseignement d'option (enseignement dit « de détermination »), qui, sans moyens adéquats, est resté cantonné à quelques lycées par académie. Il y avait deux possibilités : une option « lourde » quelle que soit la série des élèves, ou bien une série spécifique (comme la série S, ES...). Le choix qui a été fait (la première solution) a montré ses limites : d'abord il n'est pas vrai que tous les élèves peuvent y avoir accès, compte tenu des contraintes en particulier d'emploi du temps (il faudrait pas exemple que tous les élèves de toutes les séries soient libérés sur ces créneaux horaires), ensuite il n'y pas d'articulation entre les enseignements généraux de la série et l'option (autrement dit ça ne génère pas de cohérence d'ensemble, et donc le problème du sens pour l'élève est posé).

Reprenant la réflexion pour penser « un nouveau lycée », une avancée pourrait être un chan-

gement de logique : offrir un parcours de réussite qui s'appuie sur le champ de l'EPS et des APSA au lycée, donner des pré-requis solides à celles et ceux qui souhaitent déjà s'orienter dans une voie sportive d'étude ou de formation professionnelle, tout en offrant une solide culture générale permettant des réorientations et offrant des passerelles vers d'autres parcours pour que la série ne soit vécue que comme une pré-orientation ou une voie sélective.

Sans entrer dans les détails, un parcours correspondant à une série pourrait comprendre une spécialisation (pouvant représenter en terminale jusqu'à 40 ou 50 % du volume d'enseignement), des enseignements généraux articulés à la spécialisation, des compléments (ouverture) et des travaux en interdisciplinarité.

Le tout pouvant ainsi constituer un ensemble cohérent, permettant ainsi la mise en place de véritables projets artistiques, scientifiques, littéraires, sportifs, économiques et sociaux. Ainsi la culture serait réellement intégrée aux apprentissages. Cela représente probablement une petite révolution, parce que ça nécessite une évolution des représentations des disciplines, des apprentissages scolaires, de la vie lycéenne, etc. Nécessaire selon nous.

Des « modules EPS » possibles pour tous

La proposition d'une série n'est pas contradictoire, dans la perspective d'un lycée plus démocratique, et d'un temps scolaire rénové, avec une offre de modules pour tous les élèves, dans toutes les séries sous la forme de découverte ou d'approfondissement. Les formules à envisager peuvent être diverses, mais le principe reste.

Le SNEP est soucieux de faire en sorte que la profession puisse travailler sur l'EPS au lycée. C'est la raison de ces propositions qui sont des pistes pour engager le débat. D'ici la fin de l'année scolaire, nous essaierons de réunir les collègues enseignant dans le cadre des options (de détermination et facultative) pour faire le point et définir nos demandes. Toutes les contributions écrites pourront, d'ici là, alimenter le site internet du SNEP.



La piste d'une véritable série « APS » n'ayant jamais été véritablement étudiée, il nous faut penser du nouveau par rapport à ce que nous avons connu jusqu'à présent. La série devrait proposer des spécialités (comme par exemple en série S, spécialité math) qui soient en phase avec le champ de culture de référence, et pouvant offrir des possibilités de réorientation.

– On pourrait proposer 4 spécialités au choix : scientifique (SVT, physique), littéraire (littérature et philosophie du sport), SES (gestion et économie du sport), technologique (matériaux...). Cet enseignement serait associé à « un enseignement fondamental des APS » de 7 h par semaine dont 5 h de pratique effective minimum, le reste portant sur une réflexion anthropo-technique dans les APS. Il pourrait y avoir ensuite une « majeure » de 5 heures par semaine et une « mineure » de 3 heures.

– Le tronc commun : français (première), philo (terminale), LV1, LV2, Math, H-G (3 heures chacune)

– Un « module » d'ouverture, ou deux si on accepte une semestrialisation dans ce type d'enseignement (3 heures).

– Un travail de type TPE, interdisciplinaire en lien avec la série (santé par exemple...) (2 heures).

Cela porte le volume global horaire à 35 heures, qui peut paraître important mais qui compte tenu de la pratique physique et du travail interdisciplinaire, soit au minimum 7 heures qui sont « de nature différente », est tout de même viable.

Christian COUTURIER

Voie professionnelle : au cœur de la bourrasque

Le pouvoir, dans sa volonté de transformer profondément le système éducatif, a décidé de s'attaquer dès ses premières réformes, à l'enseignement professionnel. En supprimant les formations aux BEP (ce diplôme peut être acquis pendant la formation au bac pro mais n'est plus préparé spécifiquement), en réduisant d'un an la formation au bac professionnel [de 4 ans (2 BEP + 2 Bac) à trois ans après la troisième], le gouvernement entend récupérer des postes et met les élèves les plus en difficulté dans l'impossibilité d'accéder à une qualification qu'ils pouvaient auparavant obtenir. Ce pouvoir, qui affiche haut et fort vouloir lutter contre la ségrégation sociale, met donc en place de fait des procédures allant à l'encontre de ses déclarations car rendant la réussite de tous impossible, rejetant de nombreux jeunes vers l'apprentissage ou des dispositifs d'insertion à la charge des régions.

Le SNEP participe activement à une intersyndicale (avec le SNUEP-FSU, la CGT éducation, FO et SUD) qui rejette la généralisation des bacs professionnels en 3 ans, qui demande le maintien des BEP et de moyens permettant aux lycées professionnels et sections professionnelles de jouer tout leur rôle pour les élèves qui vont dans cette voie, qu'ils soient ou non en difficulté scolaire. Une pétition est lancée (voir notre site), des actions se multiplient dans nombre de LP, d'académies...



Un programme EPS réécrit

Compte tenu des modifications de la voie professionnelle, le ministère a commandé la réécriture des programmes des enseignements généraux. Le programme EPS était très récent (2002) et alors que le groupe de travail devait le « toiletter », il a procédé à une réécriture profonde. Les anciens projets successifs posaient de nombreux problèmes, notamment le danger de stigmatisation des élèves de LP qui n'existe dans aucun autre programme, ou la volonté des rédacteurs de transformer l'appellation « APSA », certes insatisfaisante, mais stabilisée dans la profession, en « APSADES » (activités physiques, sportives, artistiques, de développement et d'entretien de soi). Le débat sur les classifications n'ayant pas été mené sérieusement nous avons estimé qu'un texte officiel ne saurait le régler à la va-vite. Le SNEP considère par ailleurs que toutes les APSA, dans le milieu scolaire, doivent viser au développement des élèves.

Avec un groupe de travail, présidé par J.P. Barrué, IG, qui a joué le jeu de la concertation, le SNEP est intervenu, a fait des propositions, cela jusqu'au conseil supérieur de l'éducation (CSE). Un certain nombre d'entre elles a été pris en compte pour améliorer notablement le texte par rapport aux avant-projets.

Pour autant ne sont pas réglés des désaccords que le SNEP exprime avec les rédacteurs successifs des différents programmes depuis plusieurs années, notamment sur la définition des compétences et leur articulation. De ce point de vue, certains chapitres du texte de 2002, que les rédacteurs n'ont pas souhaité reprendre, étaient meilleurs que l'écriture retenue en 2008. Enfin, comme pour le programme collège, nous notons des insuffisances dans la définition des compétences attendues. Le SNEP travaille, sur l'ensemble des programmes, sur différents sujets pour anticiper les écritures futures : définition de compétences attendues qui précisent vraiment le niveau attendu dans chaque APSA, à chaque étape de la scolarité ; réflexion sur la notion de matrice disciplinaire ; etc.

Le nouveau programme, applicable à la rentrée 2009 vient de paraître au JO du 10 février et il est disponible sur le site du SNEP.

Serge CHABROL

Horaires : rester vigilants

La grille horaire des bacs professionnels 3 ans a été négociée avec les seules organisations ayant accepté de signer le protocole final sur ce diplôme (le SGEN, le SNETAA et deux syndicats de chefs d'établissement, le SNPDEN-UNSA et ID). Le SNEP, malgré ses demandes, n'a pas été associé et ce qu'il craignait est arrivé : abaissement des horaires à 2 h hebdomadaires et non plus 3 comme dans les bacs pro. en 2 ans !

Il a fallu une intervention ferme du SNEP auprès de X. Darcos, pour que le ministère revienne en arrière et fixe les horaires à 2 h en seconde et 3 h en première et terminale. Néanmoins, de nombreux collègues de LP ou SP nous signalent les tentatives de certains chefs d'établissement pour récupérer des moyens sur le dos de l'EPS, en réduisant l'horaire des quelques bacs pro 2 ans maintenus (qui restent régis par les anciens textes), en n'accordant pas les horaires prévus au nouveau bac ou en ne donnant que 2 h aux CAP dont l'horaire est de 2,5 h. Là comme ailleurs, la plus grande vigilance est de mise. Cela d'autant que, plus généralement, les grilles horaires du bac pro en trois ans, qui entérinent une baisse de 25 % des horaires par rapport au bac précédent, soulèvent d'autres problèmes (annualisation, flou dans certaines disciplines, autonomie quasi-totale des établissements d'où risques d'inégalités, de concurrence...).

La pression syndicale exercée sur le ministère a permis des évolutions intéressantes, par rapport au projet initial, sur la façon dont doit être calculée la dotation supplémentaire attribuée aux établissements pour mettre en place dédoublements, travail interdisciplinaire ; mais force est de constater que, dans certains LP ou SP, cette dotation n'est pas entièrement accordée et/ou une partie est parfois attribuée en HSE !

La mobilisation reste donc d'actualité pour défendre à la fois cette caractéristique propre à notre service public d'éducation : la voie professionnelle et la place de l'EPS dans celle-ci.

Développer l'EPS à l'école primaire

État des lieux

La semaine de 4 jours

La suppression des cours le samedi matin a renvoyé la promesse du Président de la République d'une 4^e heure d'EPS par semaine vers l'accompagnement éducatif. Les programmes, réduits a minima, prévoient toujours 3 h d'EPS (plus exactement 108 h annualisées), mais avec la semaine de 4 jours, récréation déduite, l'horaire est en fait réduit à 2 h 20 possibles. En 2006, la moyenne horaire en EPS était de 2 h 12, il est donc plus que probable que celle-ci baissera dans les années à venir si aucune mesure spécifique n'est prise.

La pression sur l'évaluation et le socle commun vont renforcer les maths et le français qui ont déjà une moyenne supérieure à l'horaire officiel. Même si l'EPS est la 3^e discipline enseignée, loin devant les sciences et les Arts, nous ne pouvons évidemment pas nous contenter de cet état de fait !

Les aides

Le nombre d'intervenants extérieurs augmente, dans la plupart des cas pour assurer la natation et les activités à encadrement renforcé (APPN). La quasi-totalité des Inspections Académiques limitent les interventions à 1/3 du temps consacré à l'EPS. Cependant, c'est en EPS qu'il y a le plus de partenariats « de substitution » (où il n'y a pas réelle co-intervention), notamment dans les grandes villes ou régions riches, qui acceptent un transfert des charges de l'État vers les collectivités locales. En principe, un conseiller pédagogique aide les enseignants, mais il y a aujourd'hui de nombreuses circonscriptions sans Conseiller Pédagogique (CPC) EPS, ou avec un CPC peu disponible pour l'EPS.

Les pistes pour améliorer la situation

Elles passent par des moyens supplémentaires mais aussi par un changement de statut de la discipline : tant que la majorité des gens pensera qu'il n'y a pas d'apprentissages spécifiques en EPS, celle-ci sera toujours l'objet de discours mais pas de mesures susceptibles d'améliorer réellement la situation !

Au plan général, la FSU (en particulier le SNUipp) revendique « plus de maîtres que de classes » pour permettre un réel travail d'équipe, une réduction du temps de travail des enseignants à 24 h par semaine sans diminuer le temps scolaire des élèves, du temps de concertation pour assurer un travail d'équipe s'appuyant sur les compétences de chacun. On passerait ainsi à une polyvalence d'équipe.

Pour développer l'EPS, il faut :

– Obtenir des **installations sportives** adaptées à proximité des écoles, y compris maternelles. Le manque d'équipements limite sérieusement l'horaire EPS.

– Revoir les **programmes scolaires** en insistant sur ce que les élèves doivent acquérir en EPS : savoir nager, savoir faire du vélo, savoir danser devant des spectateurs, savoir se repérer dans un jeu collectif, savoir manipuler des objets, etc. Tout en prenant en compte la polyvalence et les conditions de l'école. En effet, les enseignant(e)s sont en capacité d'enseigner une bonne EPS... à condition de ne pas leur répéter sans arrêt le contraire !

– **Améliorer la formation initiale** pour que tous et toutes enseignent les activités les plus couramment pratiquées en primaire (natation, athlétisme, danse, jeux collectifs) et en maternelle.

– Mettre en place des **formations « à dominante »** (EPS, arts, langues vivantes, etc.) en formation initiale et/ou continue pour compléter la « formation pour tous ». Ceci permettrait d'impulser une dynamique EPS dans l'école (programmation, rencontres, USEP, échanges de service, etc) et un travail en équipe. Aujourd'hui, environ 10 % d'étudiants STAPS réussissent le concours PE, c'est une chance pour l'école primaire. Les nouveaux masters devraient mieux prendre en compte qu'aujourd'hui le parcours universitaire antérieur des étudiants.

– **Avoir du temps pour le sport scolaire**. Tout enseignant animateur de l'USEP devrait bénéfi-

cier de décharges de service ou d'un forfait comme les profs EPS pour l'UNSS.

– **Renforcer les CPD** (conseillers pédagogiques départementaux) qui ont pour mission de faire vivre un projet départemental EPS. Beaucoup ne sont pas remplacés à l'occasion des départs en retraite ou mutations. Le SNEP demande que cesse cette hémorragie qui ampute les dynamiques engagées.

S'appuyer sur les militants de l'EPS

Les profs d'EPS, directement concernés par l'avenir de l'EPS à l'école primai-

re, ont besoin d'établir des relations régulières avec les nombreux enseignants, CPC, USEP qui sont des militants de l'EPS et prouvent tous les jours qu'une EPS de qualité est possible. Au plan local, des débats avec les élus, autour des installations, des liaisons CM₂-6^e, de l'accompagnement éducatif, sont indispensables pour réaffirmer qu'aucune ambiguïté ne doit être possible entre le temps non scolaire et le temps scolaire. Ce principe de base doit permettre de développer des complémentarités fructueuses dans le respect de chacun.



Claire PONTAIS

Concours PE et formation physique des profs d'école

Dans le nouveau concours PE, l'épreuve d'EPS spécifique disparaît, ce qui est anormal vu son importance en terme d'horaires dans les programmes scolaires. L'EPS sera uniquement évaluée dans l'oral de la « leçon » tirée au sort parmi 7 autres disciplines. La conséquence directe de cette suppression est la diminution des horaires dans les masters : seulement 20 h sont prévues à Créteil et Besançon, 30 h à Montpellier... ce n'est pas comme ça que l'horaire EPS va augmenter ! Le SNEP a lancé une pétition pour défendre la formation des PE*. Sans épreuve au concours, toutes les pratiques physiques actuellement proposées dans les IUFM risquent d'être évacuées des maquettes. Pour inciter les universités et IUFM à proposer des modules de « pratique physique réfléchie » où l'étudiant(e) s'interroge sur sa propre façon d'apprendre et en conséquence sur celle des élèves, le SNEP demande des pré-requis dans au moins deux activités physiques et sportives (dont la natation), l'autre activité étant au choix de l'étudiant(e). La seule solution pour que les pratiques ne disparaissent pas de la formation.

*<http://www.snepsu.net/phpetitions/CRPE2/index.php3>

Des profs bien formés, c'est vital pour l'EPS !

Le SNEP depuis toujours défend l'idée d'un haut niveau de professionnalité des enseignants, condition pour faire réussir tous les élèves et être en capacité de se former tout au long de la carrière.

Cela nécessite une formation initiale universitaire à caractère professionnel, progressive sur 5 ans (niveau master), suivi d'une entrée dans le métier à mi-temps avec des compléments de formation.

Il défend par ailleurs le recrutement par concours national débouchant sur un statut de fonctionnaire permettant d'exercer une mission (pas seulement de rendre un service) selon une éthique définie par la loi.

La maîtrise (le fait d'obtenir le master en fin de formation) des enseignants, qui sont déjà formés à Bac +5, aurait donc dû être l'occasion d'élever le niveau de qualification, notamment en améliorant la relation théorie-pratique et le développement de la recherche en éducation.

C'est pour le moment une occasion ratée ! Pourquoi ?

La maîtrise prônée par le gouvernement n'a rien à voir avec celle que nous souhaitons ! Elle s'appuie sur les ressorts suivants :

– Faire des économies : en supprimant l'année de stage à mi-temps (12 000 postes), en réduisant le nombre d'épreuves au concours et en diminuant le nombre de candidats avec une sélection à l'entrée de M2.

– S'appuyer sur la maîtrise pour recruter de plus en plus de jeunes hors concours et atteindre l'objectif de supprimer nombre de fonctionnaires.

– Supprimer les IUFM qui ont critiqué les méthodes anciennes, prôné des pédagogies nouvelles alors que « *la pédagogie est un art qui relève plus du tour de main que de l'assertion théorique, qui se transmet par compagnonnage et non via des cours magistraux, aussi inspirés soient-ils* » (Rapport du Sénat sur la loi de finances 2009).

– Supprimer les IUFM, c'est aussi mettre fin à un lieu de construction d'identités professionnelles, fabrique de propagandistes de gauche prônant la lutte contre l'échec scolaire !

5 épreuves au CAPEPS !

Le SNEP a obtenu de garder 5 épreuves au CAPEPS alors que le ministère n'en prévoyait que 4 pour tous les concours. Il y aura donc 2 écrits, un oral de spécialité et un oral de polyvalence avec 3 pratiques d'APSA. Le 3^e oral sur le système éducatif commun à tous les concours, tel qu'il est formulé actuellement, sans lien avec la discipline, risque d'être un simple exercice de « formatage ».

Les propositions gouvernementales sont en cohérence avec cette logique. Cependant, elles se heurtent aux acteurs de la formation, universités et IUFM, qui contestent, outre le calendrier imposé :

– la superposition, dans la même année d'études (master2), de la préparation au concours, de la formation au métier, et des exigences de recherche conditionnant l'obtention du master ;

– les problèmes financiers que posera, de façon plus aiguë, l'allongement des études pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement ;

– la réduction des épreuves des concours ;

– les incertitudes sur les mises en stages et l'absence de formation (voire de rémunération) des conseillers pédagogiques « compagnons » ;

– la mise en concurrence du potentiel existant (IUFM et universités) alors qu'il faudrait développer des coopérations.

De nombreuses universités ont exprimés ces revendications et ont refusé de déposer des maquettes. La FSU demande la révision totale de ce projet et en premier lieu le maintien des concours dans leur forme actuelle pour la session 2010. Des actions sont prévues ou ont déjà eu lieu : grève le 20 janvier, nuit des IUFM le 3 février, etc.

Contre Pied « former les enseignants »

Ce Contre Pied s'adresse particulièrement aux formateurs STAPS et IUFM mais aussi à tout conseiller pédagogique recevant des étudiants à tout niveau du cursus. Contrairement à ce que disent les sénateurs, le compagnonnage cela s'apprend aussi ! Avec des paroles d'étudiants et stagiaires, des comptes rendus de pratiques, ce numéro véhicule une conception de la formation intégrée qui s'appuie à la fois sur notre histoire spécifique en EPS et sur les recherches actuelles sur le « praticien réflexif » et l'analyse de pratiques.



Une formation complète et équilibrée de l'étudiant(e) nécessite la poursuite de l'EPS

Constats

– L'université doit former des cadres de la nation qui soient des citoyens cultivés, lucides, autonomes. Les APSA ou sport⁽¹⁾ sont un fait social total et constituent une des dimensions de la culture pour tous.

– Nombre de rapports, nombre de discours de responsables politiques et universitaires ne cessent de dire que le sport est formateur et devrait être plus développé.

Ajoutons que la question de la santé au sens OMS (social, psychique et physique) et de son rapport avec l'EPS et ses APSA est de plus en plus mise en avant⁽²⁾

L'université ne peut pas ignorer ces constats

Cantonner actuellement le sport à la vie étudiante avec seulement 20 % d'inscrits, le considérer comme un supplément d'âme, de détente ou pour la bonne image de l'université, ne permet pas de remplir la mission, pour chaque étudiant, en continuité avec le lycée, d'une formation universitaire complète ? Si l'université ne le fait pas qui s'en occupera : le secteur commercial, les clubs de sport civils, le club Med, le Team Lagardère... ?

Des propositions organisant une EPS à l'université

L'EPS propose l'étude critique des objets culturels que sont les APSA. Les enseignants font travailler les étudiants sur et dans ces « œuvres humaines évolutives » qui sédimentent de multiples savoirs de diverses natures.

En conséquence les SUAPS ne peuvent pas être seulement des prestataires de services. Ils doivent organiser une véritable Éducation Physique et Sportive universitaire.

L'étudiant, du débutant à l'expert, doit pouvoir rentrer dans l'APSA d'au moins deux façons :

– Soit par l'APSA pour elle-même, englobant la pratique compétitive instituée via les AS et la FFSU. La pratique de l'APSA sollicite de fait un ensemble de savoirs (anthropo-socio, psycho, tactique, physio, technique...).

– Soit par une voie plus transversale allant de la problématique de la santé, en passant par la vie étudiante du campus, la culture (événement,

convivialité et rencontre), jusqu'à la demande plus ciblée de certaines UFRSTAPS, au service de leurs propres exigences.

La mise en œuvre de cette EPS universitaire doit combiner du facultatif et de l'obligatoire si l'on veut que tous soient concernés..

Les étudiants sont un public mature, auquel il faut répondre par des exigences de qualité, un choix d'APS plus divers, etc. L'EPS et des APSA pour tous, à l'université, doit donc ouvrir de nouveaux espaces !

Pascal ANGER

(1) Définition d'Irlinger et All-INSEP 1988 : « Le sport c'est ce que font les gens quand ils pensent qu'ils font du sport ».

(2) Voir dernièrement le Rapport Toussaint, le rapport de L'INSERM, etc.



L'EPS obligatoire à l'université : vers un pas en avant historique ?

La mission Auneau-Diagana sur le développement du sport à l'université, parmi sept propositions, préconise une unité d'enseignement obligatoire pour tout étudiant en Licence (UEO). Pour le SNEP, c'est un levier important pour développer l'EPS le sport dans la formation de l'étudiant.

Deux objections malgré tout.

La première : la pratique sportive à l'université, malgré des progrès, est considérée comme un supplément d'âme, servant à l'équilibre de vie de l'étudiant et la bonne image de l'université. Le plaisir, la connotation loisir attachée aux APSA, seraient incompatibles avec une formation et une certification universitaire !

La deuxième : l'obligation serait contraire à la construction de l'autonomie de l'étudiant. Remarquons que lorsque l'anglais, l'informatique et la méthodologie sont devenus obligatoires, il n'y a pas eu les mêmes résistances...

L'enjeu est de donner la possibilité aux 80 % d'étudiants sans pratique physique à l'université d'en faire, et redonner une appétence critique, réflexive, aux pratiques physiques sportives et artistiques, y compris la pratique compétitive instituée (FFSU). Pourquoi l'obligation d'EPS dans de nombreuses grandes écoles serait-elle bonne pour les futurs ingénieurs... et pas pour la masse des étudiants ?

Mais, le manque de moyens d'encadrement (créations de postes), d'équipements et budgets (droit sport), est un problème incontournable à lever. L'UEO interroge aussi nos pratiques professionnelles. Ce n'est pas la même chose de faire cours à des étudiants qui ne sont pas volontaires ! C'est un véritable défi à relever qui doit nous dynamiser et faire reconnaître notre professionnalité au service de tous.

Nous attendons la déclinaison concrète de ces propositions.... En espérant que ce ne soit pas une promesse non tenue de plus !

Des installations pour une autre EPS !

Les contenus d'enseignement en EPS sont étroitement liés aux espaces de travail mis à la disposition de la discipline. Fonctionnalité, proximité, variété des équipements et priorité d'accès à l'EPS pendant le temps scolaire et l'AS sont essentiels. Il en va du respect des programmes et des horaires officiels.

Le rapport⁽¹⁾ commandé à Jean-François Toussaint par R. Bachelot et B. Laporte, pour un « Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive », apporte de l'eau à notre moulin.

En effet, il préconise « que chaque enfant réalise effectivement les temps d'activités physiques ou sportives prévus dans les programmes scolaires », et constate que « la pratique d'activités physiques ou sportives d'intensité moyenne à élevée »... « n'est pas toujours favorisée ni réalisée pendant un temps suffisamment important ».

C'est sur la base de ce même constat que le SNEP a élaboré ses référentiels équipements⁽²⁾ qui, là où les installations sportives ont été construites en tenant compte des exigences fonctionnelles qui y sont développées, permettent à tous les élèves d'être en activité pendant la totalité du cours.

Florence, qui travaille depuis 3 ans dans un gymnase type « nouveau standard » a bien voulu répondre à nos questions :

SNEP : *Le travail dans une grande salle reprenant les préconisations du SNEP, a-t-il modifié le contenu de tes cours ?*

Florence : C'est un changement radical. Les 9 terrains de badminton, 4 volley, 3 basket et 2 hand-ball me permettent enfin de faire entrer la totalité des élèves dans un processus d'apprentissage et de les mettre réellement en situation de progrès, quel que soit leur niveau de départ. Sur une plage horaire de 2 h de cours consécutives, j'estime que la participation de chacun d'entre eux est de 1 h 45, temps d'explications et de remédiations compris. Et puis j'ai beaucoup moins de problèmes de discipline que lorsque je devais faire attendre des élèves sur le bord du seul et unique terrain ! Ils sont autrement plus motivés !

SNEP : *Si je comprends bien, tu cumules 2 conditions idéales, la fonctionnalité de l'installation et sa proximité immédiate ?*

Florence : Mieux que la proximité immédiate, notre gymnase est intramuros, ce qui signifie maîtrise du planning d'utilisation de la salle pendant le temps scolaire et l'AS, par l'équipe pédagogique de l'établissement. Cela nous permet, par exemple, de programmer pour plusieurs niveaux de classes, des cycles dans la même activité au même moment et donc de gagner encore du temps en laissant filets ou autre matériel installés tout ou partie de la journée. La réduction des manipulations de matériel a en outre l'avantage de pérenniser son usage dans le temps.

SNEP : *Et les usagers extérieurs à l'école, ont-ils accès à « votre » installation ?*

Florence : Tout à fait, en passant convention avec le conseil régional propriétaire via l'établissement. Et c'est d'autant plus facile qu'un accès donnant sur la rue a été prévu dès la construction et que les différents utilisateurs disposent de locaux fermés à clef pour y ranger le petit matériel qui leur est propre.

Un « autre métier », en quelque sorte... que beaucoup d'enseignants d'EPS pourraient faire demain, si pouvoirs publics et administratifs répondent enfin aux exigences en matières d'installations sportives qui montent de toute part.

Martine LE FERRAND

(1) Disponible sur le site du ministère de la Santé et des Sports.

(2) <http://www.snepfu.net/equipe/index.php>

Offensifs sur les équipements !

Un espace constructible disponible dans votre établissement ?

Dès la rentrée élaborer un projet de salle semi-spécialisée à l'aide du référentiel du SNEP !

Préparez-vous à le soumettre au premier conseil d'administration de l'année, afin que la collectivité de rattachement de votre collège (CG) ou lycée (CR), soit saisie de votre demande.

Adressez le double de votre dossier au SNEP de votre département.



Bon de commande

À renvoyer au SNEP 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

Renseignements :

Tél. : 01 44 62 82 25 • Fax : 01 44 62 88 35
• tresorerie@snepfu.net

exemplaire(s)

Les salles spécialisées et semi-spécialisées pour l'EPS

} X 14 € = €

TOTAL :

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

Signature

Règlement par chèque bancaire à l'ordre du SNEP (CCP Paris 1075520 Z) ou par bon de commande administratif

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Faisons-nous toujours un métier de conception ?

La politique actuelle rogne chaque jour la liberté de chacun : mise en place de fichiers sur tout le monde, surveillance internet « de l'opinion », procès contre les manifestants, lycéens et étudiants. Des procédures disciplinaires sont requises contre les enseignants « dissidents ».

Le champ pédagogique n'est pas épargné. Ici ou là des collègues s'étant exprimés publiquement de façon critique sur les programmes se sont vu pénalisés pour leur carrière. Si ce phénomène reste encore marginal, la logique du pouvoir et la logique managériale, décomplexées par l'attitude même du Président de la République, risquent de l'amplifier dans les années à venir et de déborder sur l'exercice proprement dit du métier. La liberté pédagogique est pourtant inscrite dans la loi Fillon.

C'est la conception des programmes en EPS qui est en jeu. Et nous y avons notre part de responsabilité. C'est une des contradictions de notre action.

La bataille pour les programmes en EPS, nous l'avons déjà dit et écrit, révèlent deux stratégies différentes :

– Celle de l'institution qui consiste à encadrer et limiter l'organisation de l'EPS, sans pourtant prendre des décisions déterminantes (ex. : la longueur des cycles). Dans un grand nombre d'établissements, le cumul des contraintes dues aux emplois du temps, aux équipements sportifs, et aux programmes, ne permet pratiquement plus aucun choix dans les activités, dans l'organisation des cycles... Et chaque nouvelle réécriture de programme propose systématiquement une nouvelle contrainte : par exemple la première proposition dans le cadre d'une nouvelle version des programmes lycées visait à imposer le même nombre (4) de cycles en seconde, ou bien encore à imposer les ASDEP à tous.

– À l'opposé, le SNEP, ancré sur une vision de l'enseignant comme cadre concepteur, et sur l'échec scolaire comme problème de société, se bat pour identifier précisément « ce qui doit être appris » par tous. Plus « ce qui doit être appris » est implicite, plus les élèves qui réussissent sont des « décodeurs ». En schématisant on devrait pouvoir dire : dites-nous ce que les élèves doivent savoir, laissez-nous mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour y arriver. C'est cela concevoir le métier aujourd'hui : se situer comme artisan de la réussite de tous dans des registres clairement, socialement, politiquement identifiés.

Comme chacun sait, chaque « bataille programme » aboutit à des compromis. Et c'est ce compromis qui doit nous questionner : l'institution n'est pas sourde à ce que nous disons sur les

« compétences attendues » pour tenter de préciser « ce qui doit être appris », tout en tenant bon sur les contraintes organisationnelles. Le problème surgit parce que la conception des compétences attendues défendue dans les nouveaux programmes n'est pas la nôtre : elles sont conçues, elles aussi, comme très « encadrantes », en définissant plus des situations et des formes scolaires que ce qu'il faut apprendre.

Moralité : nous sommes « encadrés » par les 2 bouts, côté programmation, nombre d'APSA, etc., et côté situation de référence, forme de pratique... bref tout est devenu prescription. Le métier dit « de conception » est bel et bien en

question car les nouveaux programmes donnent plus d'outils au contrôle pédagogique qu'ils n'en donnent aux enseignants pour atteindre les objectifs. De plus, ce n'est pas le moindre des paradoxes, ils imposent dans le même temps un projet d'EPS, obligatoire... qui n'a finalement plus rien à définir.

Voilà semble-t-il un problème qui doit nous interroger pour l'avenir. Les programmes sont des objets politiques, signés par le ministre. En EPS nous avons eu les programmes Bayrou, les programmes Lang. Aujourd'hui nous avons les programmes Darcos : ils correspondent bien à l'état d'esprit. Avons-nous été à la hau-

teur de la bataille ? Mais rien n'est fini. Au contraire, comme nous l'avons écrit dans un précédent bulletin : tout reste à faire. À nous de montrer au quotidien ce dont nous sommes capables.

**Christian
COUTURIER**



Pour une profession dynamique et inventive !

Le SNEP et le Centre EPS et Société ont décidé de travailler sur « les compétences attendues » des programmes. Non satisfait par le résultat et par la façon dont ça se passe institutionnellement, il fallait bien prendre le problème à bras-le-corps. Il fallait en effet se démarquer et mettre en débat des éléments susceptibles de provoquer un dynamisme professionnel et non la simple application des directives. Nous avons donc fait un premier travail sur certaines activités (danse, sports co, natation, athlétisme) pour démarrer. Un premier rapport d'étape sera bientôt disponible sur les sites Internet du SNEP⁽¹⁾ et du Centre⁽²⁾. Viendra ensuite un temps « d'expérimentation ». En fonction des résultats et de nos moyens, nous élargirons le travail au plus grand nombre dès l'année prochaine.

L'EPS est ce qu'elle est grâce au travail et au dynamisme d'une profession tout entière. Continuer à défendre l'EPS, c'est continuer à bâtir un enseignement de qualité, répondant aux objectifs du moment : faire réussir tout le monde, faire entrer en culture (physique, sportive et artistique) tous les jeunes de notre pays. C'est le sens de la démarche collective que nous venons d'entreprendre.

(1) www.snepfu.net

(2) www.contrepied.net

La carte scolaire :

liberté contre égalité ?

Le principe de la liberté de choisir son établissement a été l'argument pour la suppression de la carte scolaire.

C'est ignorer que les inégalités scolaires prennent leur source d'abord dans la différenciation du tissu urbain. La faible mixité géographique obère largement la mixité sociale des réseaux scolaires.

Certaines familles, les plus favorisées, déménagent à la fin du primaire pour être dans les zones de scolarisation plus favorisées, accentuant de fait la ségrégation sociale et ethnique⁽¹⁾ de certaines villes. Les familles de classes moyennes ont choisi les stratégies de contournement par les options ou les classes à projet spécifique. Enfin les quelques classes moyennes et les familles les plus en réussite dans les zones défavorisées « colonisent de l'intérieur » selon l'expression de Agnès Van Zanten, les établissements scolaires, accroissant ainsi la ségrégation ethnique et sociale, (classes européennes, classes CHAM, et la dernière nouveauté, classes bi-langues...)

Liberté contre égalité ?

L'État qui devrait s'efforcer de réguler le système afin de préserver la mixité sociale, s'engouffre dans une visée séparatiste qui pourrait être lourde de conséquences pour les quartiers et leur école.

Chaque famille pourra exercer sa liberté individuelle et devra se mettre en concurrence pour faire partie des familles choisies pour entrer dans des établissements dits d'élite. On inscrit ainsi l'école dans une valeur marchande fortement individualisée alors que les critères définissant « une bonne » d'une « mauvaise » école sont complexes et instables et que c'est plus la « bonne fréquentation » qui préside au choix⁽²⁾, bien avant la qualité pédagogique.

Prétendre offrir une nouvelle liberté aux familles en supprimant la carte scolaire en 2008 crée une situation particulièrement discriminatoire pour ceux qui restent, sans garantir à ceux et celles qui partent une scolarisation réussie.

Comment redéfinir la question ?

L'étude du quartier, la volonté d'une réelle mixité sociale ne sont jamais à l'ordre du jour quand il s'agit de construire des établissements scolaires. Le concept d'hétérogénéité est vécu comme un obstacle alors qu'il devrait résonner comme un atout.

Au contraire, l'abandon de la carte scolaire sonne le glas d'une prise en charge concrète de l'échec scolaire.

Sans une politique éducative qui défend fortement les valeurs de l'égalité, la « liberté » des familles ne s'appliquera qu'à certaines pendant que d'autres resteront assignées à résidence scolaire, annonçant les « prémisses à une solitude scolaire totale ».

Nina CHARLIER, Bruno CREMONESI

(1) *L'apartheid scolaire*, George Felouzis.

(2) Choukri Ben Ayed « *Le nouvel éducatif local* ».



Dans l'Académie de Lille, 59 % de la population est scolarisée en dehors des collèges de secteur, 23 % dans un autre collège public et 36 % dans un collège privé.

Une stratégie de choix contre productive : les effets désastreux de la confrontation à un niveau d'exigence élevé, et la « cohabitation » problématique avec les héritiers :

« J'ai l'impression que c'est très, très dur, très sélectif surtout. En sixième, ils font déjà un nettoyage, en cinquième pareil au fur et à mesure qu'ils montent. C'est pour ça que j'ai peur pour le lycée, c'est qu'ils nettoient au fur et à mesure, c'est pour avoir 90 % de réussite au bac (...). On ne peut pas le garder c'est pas possible donc il faut trouver un autre établissement, moi je l'ai senti vis-à-vis des résultats scolaires je me doutais bien qu'ils n'allaient pas me le garder (...). Ils disaient qu'ils ne voulaient pas reprendre les rebuts de Notre-Dame. Notre-Dame l'a viré, vous pensez bien que je n'en veux pas ! Je pense qu'ils laissaient pas beaucoup d'espoirs aux élèves, je dirais pas marche ou crève, mais c'est tout comme ».

(Mère assistante commerciale, père ouvrier. L'élève a été exclu de l'enseignement privé après un redoublement en classe de sixième. Il est scolarisé au moment de l'enquête dans un nouveau collège privé, après avoir essuyé d'importantes difficultés pour obtenir cette réinscription).

Indicateurs au vert pour le sport scolaire

Comment va le sport scolaire ? Il se porte bien, merci !

On ne peut bien sûr en rester à cette affirmation sans apporter un minimum de nuances. Des difficultés subsistent, en termes d'activité des AS, d'adhésion des élèves. Les causes sont diverses, elles sont connues et il est inutile de refaire le débat du « décret de Robien ». Mais ce qu'il faut noter, c'est que partout où les problèmes sont pris à bras le corps, de nets progrès s'ensuivent.

Des indicateurs au vert pour l'UNSS

1 002 795 : effectif des licencié(e)s 2007-2008, en augmentation de 4,18 %, avec 400 370 filles et 602 425 garçons. Record absolu et symbolique : un million de licenciés. L'augmentation concerne toutes les catégories d'âge, garçons et filles. La moyenne nationale de licences par enseignant est de 29,61 (27,89 en 2006-2007). Le renouvellement d'une année sur l'autre est remarquable et en constante progression, à 41,4 % pour les garçons et 38,4 % pour les filles.

93 809 « Jeunes Officiels » dont 42 % de filles ont contribué au déroulement des compétitions organisées par l'UNSS (+16,9 %).

Des difficultés qui s'estompent

Le nombre d'AS à moins de 9 licenciés par animateur est passé en 4 ans de 792 (8,4 %) à 429 (4,5 %) ; il est à noter que 42 % de ces AS dites « en difficulté » sont des AS des établissements privés.

Tous ces chiffres sont d'autant plus remarquables que les effectifs d'élèves ont baissé de 192 000 en 4 ans et que les suppressions de postes d'enseignants d'EPS ont conduit à une diminution du nombre d'animateurs dans les AS (1 179 forfaits en moins). Dans ce contexte, la performance des AS et de l'UNSS n'en est que plus remarquable.

Le sport scolaire doit être un terrain d'innovation

Ce n'est pas seulement de ses structures originales et uniques en Europe que le sport scolaire français du second degré tire sa spécificité. C'est aussi par sa capacité à proposer d'autres modes de pratique sportive, à innover sur le champ des formes de compétitions, à rendre les jeunes acteurs critiques de leur activité au sein de leur AS et de l'UNSS, que « notre » sport scolaire doit se singulariser.

Le débat sur la nécessité pour le sport scolaire de représenter un terrain d'innovation pour l'ensemble des pratiques sportives, un aiguillon pour la transformation du sport, ne date pas d'hier. Les AS et les districts disposent d'une capacité d'initiative et d'expérimentation qui est souvent mise à profit pour sortir des sentiers battus des formules de rencontres/compétitions traditionnelles. Mais à coup sûr, on peut mieux faire...

À l'issue des « Assises pour l'avenir du sport scolaire », organisées par le SNEP en novembre 2002, un numéro de la revue *Contre Pied* a été consacré à cette question : n° 12 de mars 2003 : « Le sport scolaire, un sport alternatif ? ».

Le recul de 6 ans n'enlève rien à la pertinence et à l'actualité des problématiques abordées, sur les 3 thématiques choisies :

- le contexte historique et international,
- les initiatives du terrain dans toute leur diversité (témoignages, entretiens),
- le point de vue d'acteurs et d'experts sur ce champ.

Le n° 12 peut être commandé au Centre EPS et Société (10 € port compris).

Ci-dessous quelques extraits.

Pour un sport scolaire rebelle ! (édito de J. Rouyer [extrait])

« Formons le vœu... que le sport scolaire soit doublement rebelle. Rebelle au conformisme scolaire, rebelle au conformisme sportif.

Rebelle au conformisme scolaire, en jouant tout son rôle de locomotive pédagogique dans le cadre d'un projet « EPS » global, ouvert sur la vie culturelle contemporaine et capable de contribuer à la dynamisation du



service public lui-même.

Rebelle au conformisme sportif, non seulement en résistant aux modèles sélectifs dominants du sport fédéral et du sport marchand, mais en étant un chantier permanent d'innovation et de création, pour la démocratisation d'une pratique de qualité qui ne triche pas avec le droit de chacun à accéder à une performance émancipatrice ni avec la possibilité d'entrer dans un apprentissage concret de la citoyenneté. En réalité, ces deux rebellions, qui ne peuvent être portées que par les enseignants eux-mêmes, sont les deux facettes « professionnelles » d'une même résistance au conformisme social. Celui-ci se caractérise par un système éducatif qui se résigne un peu vite à l'échec scolaire d'un trop grand nombre. De surcroît, ce système subit les pressions politiques de ceux qui estiment que le marché libéral du sport est bien suffisant pour qu'il ne soit pas indispensable de faire du sport un objectif culturel pour tous à l'école. »

Paroles d'élèves

« Nous sommes jeunes officiels en UNSS. L'arbitrage, le jugement mais aussi l'organisation sont autant de possibilités proposées pour nous investir dans le domaine sportif et associatif. Prendre des initiatives et mener à bien à bien un projet, ce n'est pas toujours facile. Quand nous arrivons à nous faire respecter en tant qu'arbitre fille au cours d'un match de hand garçons par exemple, nous sommes très fières ! » (p. 17).

« J'aime bien tout mais je préfère les compétitions ici à Coubertin. J'aime les sorties avec

l'AS pour voir des matchs (filles volley pro A ; hand à Bercy). L'AS, c'est bien aussi quand on peut faire 2 activités. J'aimerais que les transports changent car des fois, c'est trop long ! On pourrait faire plus de sorties. On pourrait faire une activité régulière et faire beaucoup d'autres activités : handball, badminton, escalade, etc. J'aimerais tout faire. » (p. 23).

« J'aime bien l'escalade et les copains qui y sont. Mais à un moment, on connaît trop le mur. Par contre, j'apprécie les sorties ou quand on construit des voies. J'aime faire du sport sans être trop pris par les compétitions. Ça m'occupe le mercredi, ça

permet de me détendre. Je peux retrouver des copains de l'année dernière. C'est libre. Ça me permet de faire encore plus de sport. C'est facile de venir à l'AS. » (p. 33).

« J'ai aimé le volley, j'y ai appris plein de choses. Il y avait plus d'exercices pour apprendre et aussi plus de moments de convivialité (des goûters, des sorties, des grillades dans la cour). Avec mon équipe, on est allé en championnat départemental, je m'en rappellerai toujours ! » (p. 53).

Michel FOUQUET

Pour une EPS et un sport scolaire ambitieux dans une école de la réussite

Les transformations en cours dans le système éducatif de la maternelle à l'université, les transformations des missions des services publics avec un nouveau projet de formation (masterisation) et de nouveaux modes de recrutement des personnels (CDI et CDD), les crises et les évolutions socioculturelles et économiques vont sans aucun doute bouleverser la définition même de l'École et en son sein l'EPS. Certes notre enthousiasme, notre détermination, nos valeurs partagées, nous ont permis de résister depuis près de 40 années aux tentatives d'exclure notre discipline et ses enseignants du système éducatif. Mais nous savons aussi combien le pouvoir politique est tenace, encore plus aujourd'hui qu'hier.

L'avenir de l'EPS et son corollaire, le sport scolaire, est plus que jamais posé.

La réalité de l'EPS, c'est qui, c'est quoi ?

Nous savons combien la place de l'EPS est originale au sein de l'École, porteuse d'espoir pour certains élèves, d'émancipation pour d'autres, de réussite pour le plus grand nombre, ancrée qu'elle est sur les APSA.

Cependant, nous savons aussi qu'elle est au centre d'enjeux importants. Tantôt jugée trop utilitariste, très proche du concept de santé, tantôt très courtisée par le monde sportif mais ayant toujours des rapports ambigus avec le monde politique voyant dans la pratique physique et sportive, le remède aux maux de la société.

Et c'est bien ces rapports qu'il nous faut interroger.

La pratique enseignante peut sans doute en partie y répondre. C'est bien elle qui sera au centre des préoccupations de ces assises organisées partout en France à l'initiative du SNEP. Alors !

- Les savoirs proposés permettent-ils aux élèves de toucher du doigt l'essentiel d'une culture sportive et artistique et cet objectif est-il pour autant incompatible avec la santé ?
- Les collégiens, lycéens apprennent-ils réellement, jouent-ils aussi en se faisant plaisir et y a-t-il incompatibilité entre amusement, confrontation, compétition et performance ?

• Les enseignants sont-ils toujours aussi motivés ou le rapport établi entre l'EPS, l'AS et la profession est-il aujourd'hui fragilisé ?

• L'EPS dynamise-t-elle encore l'espace scolaire et permet-elle la réussite du plus grand nombre ?

• Les programmes très souvent modifiés influencent-ils la pratique professionnelle ?

Quelles procédures d'animation ?

Des enseignants témoigneront de leurs expériences professionnelles à travers des comptes rendus de pratiques, des experts avisés analyseront les enjeux qui pèsent aujourd'hui sur l'École et par voie de conséquence sur l'EPS, une bourse aux projets EPS et aux expériences didactiques et pédagogiques formalisées sera tentée...

Nous voulons que ces assises soient à la fois le reflet de nos pratiques professionnelles mais aussi un lieu de parole libre et d'échanges fructueux qui fait tant défaut aujourd'hui à notre profession.

À vos agendas

19 et 20 mars à Poitiers à l'IUFM.

26 et 27 mars à Nantes à la Bourse du Travail.

3 avril à Orléans.

3 et 4 avril à Bordeaux.

9 et 10 avril à Reims à l'IUFM.

23 et 24 avril à Montpellier.

27 et 28 avril à Nancy.

14 mai à Marseille.

5 juin à Strasbourg, lieu sous réserve de confirmation.

12 juin à Paris.

Octobre 2009 à Créteil, réunion d'organisation le 23 mars.

En finir avec les dons, le mérite, le hasard

Édition La Dispute, février 2009, à l'initiative du GFEN.

Dans ce nouvel ouvrage, la parole est donnée à différents chercheurs et praticiens (Lucien Sève, H. Romian, D. Paget, L. Ott, E. Bautier) qui participent, par leurs travaux, à la remise en cause de tout esprit de fatalité, portant ainsi un coup d'arrêt aux régressions en cours, à l'occultation de l'enjeu d'émancipation qui fonde tout principe et toute action d'éducation.

Il s'agit en effet d'en finir avec cette idéologie qui, dans tous les domaines de la vie quotidienne, sociale, économique, politique, artistique, s'oppose à la construction d'une société qui porte les besoins vitaux de tous et de chacun.

Que puisse enfin se traduire des choix éthiques et politiques courageux, rompant délibérément avec les pratiques de sélection ségrégative au service d'une économie libérale !



Où va le sport ?

Le contenu de l'EPS a toujours été travaillé par son rapport aux activités physiques, sportives et artistiques. Il y a une dimension historique liée à l'apparition de la gymnastique puis du sport. Cette question parcourt encore nos débats parce qu'elle traduit certainement le dilemme entre « s'accomplir » ou « se dépasser ⁽¹⁾ ». Un petit tour sur l'évolution de ce secteur et des débats s'impose.

Sport et société

Ce qui caractérise le service public français du sport⁽²⁾ est la forte implication de l'État. Elle a donné lieu à diverses politiques publiques qui visaient toutes à conserver une cohérence entre le sport de compétition, professionnel et les pratiques plus amateurs. Sous la poussée d'évolutions sociétales, de nouvelles motivations sont apparues concurrentes des clubs sportifs traditionnels ; elles ont poussé à l'émergence d'activités marchandes. Les collectivités territoriales et municipales soutiennent massivement ce mouvement. L'accapement par certains groupes économiques, ou riches investisseurs, de certains sports font de ceux-ci un lieu possible de fructueux profits. Ces lignes de force développent des contradictions violentes qui révèlent crûment, à l'opinion, que cette sphère sociale, se comporte comme n'importe quelle autre. Elle contient toutes les dérives possibles de la société : criminelles, (corruption), tricheries organisées, violence et, sous la pression d'un spectacle de plus en plus couru, les « travailleurs sportifs » sont soumis ou s'adonnent au dopage, fléau dont la lutte n'est pas encore acquise par tous, ni gagnée. Ces tendances à long cours réimposent des exigences publiques nécessaires à la sauvegarde de ce secteur. Elles conduisent aussi à dissocier ses différentes composantes. Le « sport d'élite » par exemple est parfois jugé comme ne relevant plus de l'intérêt général et donc du service public. Il est clair que les salaires de quelques stars fabriquent une crise de l'attente envers le sport et sa définition elle-même et les rapports entre le haut niveau et le sport pour tous se distendent. N'est-ce pas le cas partout ailleurs ? Culture, cinéma, salaires de certains Chefs d'entreprises etc.

Un débat idéologique aussi

Ce panorama se recouvre d'un débat idéologique qui oscille entre quatre pôles : le sport vécu comme une éducation indispensable ; le sport théorisé comme une malédiction insupportable ; le sport référence essentielle à la santé ; le sport comme un mode de vie, un style social. Le libéralisme puise à tour de rôle dans l'une ou l'autre des approches selon la nécessité

de ses besoins. L'Europe, en même temps qu'elle a porté une vision essentiellement économique du sport tente d'en véhiculer l'approche éducative, pensée comme indispensable à un objet économique dénué de sens.

Cette conjonction de questions conduit le gouvernement à tenter une nouvelle « réforme » du sport avec l'air de dire qu'il se porte à son chevet. Le bilan qu'il en fait oscille entre un satisfecit général (bons résultats aux J.O.) et une vision compulsive qui veut que l'on doit faire nettement mieux sur la scène internationale. Cette tension débouche sur la mise en œuvre de 3 axes de travail :

D'abord, un attachement au sport professionnel avec l'objectif de lui donner les moyens juridiques et matériels afin que les clubs deviennent des entreprises de spectacle rentables et compétitives⁽³⁾ Nous voyons bien que la logique de cette orientation va conduire à la constitution de ligues fermées (modèle américain).

Ensuite, un sport de haut niveau assis sur un pool limité de sportifs labellisés et piloté par l'idée que seuls les probables candidats aux médailles doivent être retenus, ce qui, sans être explicite, signifie que certains sports seront choisis dans les créneaux susceptibles de voir briller la France aux résultats.

Enfin, tout ce qui était regroupé sous le sport de masse, pour tous etc., est carrément laissé hors de toute initiative qui lui donnerait une cohérence. Une politique de « créneaux » (dite de publics cibles) est animée : jeunes issus de l'émigration, femmes, handicapés, résidents en ZUS. Ces initiatives font l'objet de bilans très insuffisants et parfois catastrophiques concernant les résultats. Peut-on laisser à ce gouvernement un quelconque crédit sur la lutte contre les inégalités alors qu'il s'évertue, partout ailleurs, à les développer ! En clair, ce secteur sera pris en charge par divers partenaires, selon leurs intérêts, convictions ou nécessités. C'est ainsi d'ailleurs que l'État, alors qu'il s'insurge, dans sa réforme⁽⁴⁾ contre la multiplicité des structures le rendant invisible aux citoyens, réinvente une cinquième couche d'intervention, dite d'accompagnement éducatif, après l'EPS, le sport scolaire, les clubs

sportifs et associations diverses, les collectivités locales et territoriales. Réclamé par personne mais porté en vedette médiatique par X. Darcos, cette astuce procède de la volonté gouvernementale d'apparaître sur le champ de la démocratisation du sport...

Cette situation nous conduit⁽⁵⁾ à demander de débattre à nouveau de politiques publiques ambitieuses afin que non seulement tous les niveaux de pratiques volontaires dans l'ensemble du champ des pratiques physiques sportives et artistiques soient développés mais soient aussi l'objet d'approches critiques. Ce secteur doit s'engager à valoriser avec plus de détermination sa participation aux valeurs républicaines.

Jean LAFONTAN

(1) Pour reprendre une expression d'I. Quéval.

(2) L'objet de l'article n'est pas de débattre sur sport, APSA etc. Cette approche cherche à cerner un espace social qu'il faudra, ultérieurement, qualifier plus finement.

(3) Lecture utile des rapports P. Seguin (stades) et E. Besson (football).

(4) Voir ce que nous avons dit sur la révision générale des politiques publiques (RGPP).

(5) Voir notre « Appel de Paris 2005 » et « 2012 : le pari d'un autre olympisme ».



Sport et EPS

Réaffirmer nos conceptions

C'est un ensemble liant, institutions, recherche d'une expertise corporelle et assimilation profonde par toutes les couches sociales que nous nommons patrimoine. Cette option nous conduit à fonder une vision du sport comme l'exploration infinie des capacités humaines que les exigences techniques, sociales, de développement individuel... font surgir. Ainsi la demande sociale qui en résulte se façonne en objet possible d'enseignement, revendiqué comme tel, pour tous, dans la tradition démocratique française. En même temps, elle permet de mener le combat contre toutes les approches qui réduisent ces activités à des jeux (donc enfantins), voire les perçoit comme une occasion futile d'occuper les temps vacants, un loisir, sans contenu significatif du point de vue de la formation humaine.

Intégrer les acquis de ce secteur à notre vision de l'EPS

La question des « rapports » de l'EPS aux clubs sportifs⁽¹⁾ n'est certainement pas récente. On pourrait établir un parallèle avec des questions similaires portées par le patronat reprochant à l'école de ne pas produire des jeunes en capacité d'être immédiatement productifs sur leur poste de travail. Ou encore par le milieu de la Culture estimant que les professionnels sont mieux à même de porter la création artistique auprès des jeunes. Et plus récemment dans les sciences économiques et sociales où les représentants des entreprises se déclarent les seuls en capacité d'expliquer les lois économiques... L'EPS à l'école est soumise à d'une double pression de la demande : parentale et sociétale, qui l'ont portée comme matière obligatoire à l'école ; et du milieu sportif lui-même qui fait valoir régulièrement ses exigences. Cette lutte-là est sensible depuis la fin des années 60 ; depuis lors, divers scénarios ont été plus ou moins propulsés : CAS, habilitation des clubs à dispenser l'EPS à l'école, contrats bleus, ARVE, CATE... accompagnement éducatif... La liste n'est pas close.

École et mouvement sportif ont à cultiver une confiance réciproque

La question centrale est bien de savoir à quoi correspond l'idée d'un individu physiquement éduqué : l'école y répond en surchargeant la question éducative (former le pratiquant, le dirigeant, le spectateur, le citoyen), alors que le club sportif y répond en surchargeant la question de la pro-



duction de performance. Sans être fausses les deux approches sont insuffisantes car elles ne tiennent pas compte de la perméabilité des deux exigences dans chacun des secteurs.

La spécificité⁽²⁾ de ces secteurs, scolaire et de l'associatif-club, les rend, non pas irréductibles l'un à l'autre, mais condamnés à comprendre les exigences respectives auxquelles chacun est soumis.

Le club sportif accueille les jeunes désireux de pratiquer telle activité dans une exigence de continuité de travail souvent problématique. La compétition structure majoritairement l'objectif du club. Mais, de plus en plus, les formes loisirs, éducatives, familiales s'y développent. Ces interventions sont liées à la volonté du mouvement associatif d'être au cœur des demandes sociales.

Par essence l'école s'adresse à tous et les programmes définissent des acquisitions exigibles de tous. Leur contenu est un débat serré sur la place des APSA, leur connaissance, leur degré de maîtrise. La part du choix des élèves s'y exerce dans un cadre défini.

À partir de là, quel type de « rencontre » peut-on opérer entre les deux secteurs ? De par leur « statut », leurs missions propres rendent absurde l'identité d'objectifs (l'école forme des « sportifs » mais peut-être pas au sens réclamé par les clubs sportifs, les clubs forment des personnes, mais peut-être pas dans le sens de l'École) donc la recherche d'une « unification » des formes d'enseignement/entraînement. Il serait certainement plus profitable d'examiner l'idée de convergences possibles au sens où les acquisitions souhaitées (les connaissances et pra-

tiques liées aux APSA) font qu'école et club sont confrontés à des problèmes similaires mais contraints à des évolutions indépendantes en termes de travail et de résultats. Cela signifie que les solutions que les uns et les autres trouvent et mettent en œuvre sont dictées par leur appartenance à une institution dont les objectifs sont impératifs pour leur propre développement mais peuvent admettre un éventail de réponse débouchant sur des résultats similaires. Les débats sur les programmes sont très significatifs de cette problématique en même temps que les travaux que produisent certaines fédérations (diverses productions pédagogiques) sont significatifs d'une « sorte de scolarisation » de leur réflexion sur les apprentissages.

Le sport scolaire réunit ces deux problématiques au sens où le travail en district est souvent le fruit du prolongement direct de l'EPS dans le même temps où les championnats traduisent plus l'inflexion fédérale (soit subie, c'est-à-dire « copiant » de près le modèle fédéral, soit la bousculant en inventant de nouvelles normes). De ce point de vue, le sport scolaire doit pouvoir relancer les innovations dont il a été porteur à la condition que se mette en place un débat tranquille ayant cet objectif.

Jean LAFONTAN

(1) Nous simplifions ici la question qui mériterait un travail plus développé.

(2) Cette question de la spécificité est essentielle au moment où l'école est l'objet d'une vaste offensive de déscolarisation et où des IPR inventent de nouveaux et curieux amalgames entre l'EPS, le sport scolaire et l'accompagnement éducatif... soumission à l'actualité oblige !!!

Contre Pied, vous connaissez ?

J'suis décalé
Parfois même à côté
Mais j'aime bien fouiner
Dans les coins non foulés.
Et comme je suis impliqué
J'ai envie de trouver
Comme un air de nouveauté
Pour ma pédagogie renouveler.

J'essaye de trouver autre chose
Qu'EPS à l'eau de rose
Pour leur faire croquer
A mes élèves déchaînés
Une EPS qui donne envie
Qui déménage, où y a de la vie
Quelque chose qui dérange
Mais qui fait qu'ça les change !

Si vous êtes un peu comme moi
Alors ne cherchez plus
Vous avez un bol de roi
Ne courez plus les rues,
C'est Contre Pied qu'il vous faut !!
C'est la revue qui faisait défaut
On peut tout y puiser
Des expériences y trouver
Des références pour expliquer...
Il ne reste plus qu'à vous abonner !

Jean-Pierre LEPOIX

Trois formules te sont proposées si tu es intéressé(e)

- L'adhésion à l'association comprenant les deux numéros annuels plus la lettre électronique mensuelle : 38 euros.
- L'abonnement aux deux numéros (abonnement possible aussi par ton CDI) : 25 euros.
- L'achat au numéro 8 ou 12 euros en fonction des numéros. Se reporter au site contrepied.net

APPN, sports de nature
l'aventure pour tous !



EPS, des choix
politiques quotidiens !



Former les enseignants
d'EPS



Quel athlétisme
pour l'EPS ?



Forum de l'EPS
et du sport



Bon de commande

À renvoyer au
SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux,
75020 Paris

- | | | |
|--------------------------|--|------|
| <input type="checkbox"/> | n° 22 « APPN, sports de nature l'aventure pour tous ! » | 12 € |
| <input type="checkbox"/> | n° 21 « EPS, des choix politiques quotidiens » | 12 € |
| <input type="checkbox"/> | n° 20 « Former les enseignants d'EPS » | 12 € |
| <input type="checkbox"/> | n° 19 « Quel athlétisme pour l'EPS » | 12 € |
| <input type="checkbox"/> | n° 18 « Forum de l'EPS et du sport » | 12 € |

Total (+ 2 € de port)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Signature :

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

À venir : Compétition et EPS.

Pour adhérer ou s'abonner :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Email :

J'adhère au centre EPS et société 38 euros

J'abonne mon CDI 25 euros

Chèques à l'ordre de : EPS et Société – CCP 41481 25 X La Source

Envoyer à : EPS et Société – 76 rue des Rondeaux 75020 Paris.

Les dépenses publiques en éducation, bien plus efficaces que des réductions d'impôts !

La déclaration commune des 8 organisations syndicales, sur laquelle s'est construite la puissante mobilisation du 29 janvier, portait l'exigence d'une réorientation du plan de relance gouvernemental, notamment en faveur des salaires, de l'emploi, du contrôle des aides publiques. N. Sarkozy a été contraint, face à l'évolution du rapport de forces, à de premières annonces sociales. Pour autant ce sont des mesures ponctuelles, qui ne remettent en cause ni les avantages accordés aux plus fortunés (bouclier fiscal), ni les dividendes et formidables profits des entreprises du CAC 40. Elles relèvent plus d'un accompagnement social très limité des effets de la crise que d'une réorientation politique permettant de la surmonter.

Mais, qui plus est, certaines de ces mesures ont un effet pervers, dont il faut examiner les conséquences.

La suppression des deux derniers tiers provisionnels d'impôts pour certains ménages, équivalente à 200 euros maximum, est particulièrement significative : elle permet certes, en allégeant un prélèvement sur les revenus, un « plus » ponctuel de pouvoir d'achat pour les ménages concernés. Pour autant, elle ne répond absolument pas à la revendication d'augmentation salariale qui, si elle était satisfaite, permettrait non seulement une pérennité des revenus disponibles pour les ménages, mais aussi une plus juste reconnaissance de la valeur du travail.

Mais l'effet pervers de cette mesure est la nouvelle diminution des moyens du budget de l'État qu'elle engendre, le gouvernement ne prenant parallèlement aucune mesure pour compenser cette perte de ressources et persistant au contraire à maintenir le bouclier fiscal en faveur des plus hauts revenus. Face à de tels choix politiques, N. Sarkozy a beau jeu de refuser la remise en cause des 30 000 suppressions de postes de fonctionnaires programmées pour 2009 et le démantèlement des services publics !

La défiscalisation des heures supplémentaires constitue également un autre exemple très significatif. Refusant là encore de répondre à l'augmentation des salaires, N. Sarkozy continue de prôner « le travailler plus pour gagner plus ». Or pour encourager les salariés à y souscrire, il continue à exonérer ces heures supplémentaires de l'impôt sur le revenu,

affaiblissant également par ce biais, à la fois les ressources du budget de l'État et le volume des créations d'emplois.

L'affaiblissement des ressources financières de l'État est donc bien délibéré et fait partie des orientations politiques fondamentales de ce gouvernement que contestent les organisations syndicales. De plus, cela le met en très mauvaise posture pour imposer au secteur privé et au patronat (si tant est qu'il le veuille réellement), des règles dont il s'exonère lui-même, vis-à-vis de ses propres salariés et de l'emploi public !

Les déclarations du Président de la République, sur l'efficacité politique de ses décisions pour

surmonter la crise, n'en sont donc que plus suspectes. Les fonctionnaires que nous sommes sont bien placés pour le savoir et tout particulièrement dans l'Éducation Nationale comme dans l'enseignement supérieur et la recherche. L'action du 29 janvier a reçu un large soutien populaire. Il est nécessaire de le maintenir à un niveau aussi élevé et si possible de le renforcer en expliquant, à partir de notre vécu professionnel quotidien, les conséquences pour la jeunesse des suppressions de postes à l'école et à l'université, tout comme la portée réelle des réformes engagées et prévues.

Martine LE FERRAND



Le FMI (Fonds monétaire international), dans une note⁽¹⁾ adressée aux pays du G20 publiée le 5 février, apporte un poids conséquent à notre argumentation. En considérant dans sa conclusion qu'**une augmentation des dépenses en éducation publique est regardée comme une mesure bien plus efficace que des réductions d'impôts.**

Dans un courrier, l'I.E. (l'Internationale de l'Éducation) précise que le FMI a calculé des coefficients multiplicateurs correspondant à trois options politiques : 1- réductions d'impôts, 2- investissement en infrastructures et 3- « autres » dépenses publiques. L'éducation appartiendrait à cette dernière catégorie. Le document précise que la catégorie « autres dépenses » « englobe les dépenses supplémentaires dans les systèmes de couverture sociale, l'aide aux petites et moyennes entreprises, le soutien du marché du logement et les transferts vers les gouvernements régionaux et locaux » (...) L'évaluation du FMI, notamment rapportée par des médias tels que le Financial Times du 6 février, indique que les dépenses publiques ont un coefficient multiplicateur beaucoup plus élevé que les réductions d'impôts (1 contre 0,6), alors que l'investissement en infrastructure affiche un coefficient encore plus important (1,8 contre 0,6).

C'est donc bien une réorientation des choix politiques qui doit être opérée et c'est ce que nous exigeons, encore beaucoup plus nombreux, le 19 mars !

Martine LE FERRAND

(1) Note disponible sur le site web du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/020509.pdf>

Le 19/03, ensemble dans la grève et les manifestations

Sans attendre poursuivre et amplifier les actions engagées



Construire les convergences dans l'action pour gagner

Réunies le 23 février, les huit confédérations et fédérations syndicales qui avaient appelé ensemble à la journée d'action du 29 janvier ont confirmé leur appel⁽¹⁾ à une nouvelle journée interprofessionnelle d'action le 19 mars, « avec grèves et manifestations dans tout le pays » et à « poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels ».

La meilleure façon de construire un 19 mars encore plus puissant que le 29 janvier, c'est en effet de poursuivre et d'amplifier les actions ancrées sur les préoccupations des différents secteurs.

Pour ce qui concerne le SNEP, il est pleinement impliqué dans l'action menée depuis plusieurs semaines avec grèves et manifestations dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, ses militants impulsent les réactions et participent aux initiatives prises, avant les vacances et au retour de celles-ci, autour de la carte scolaire, de la préparation de la rentrée 2009, contre les DGH insuffisantes et leurs retombées en terme de suppressions ou de non créations de postes. Ces actions sont menées à la fois dans les établissements, les départements et académies, parfois avec grève. À cette occasion, l'action de parrainage d'étudiants STAPS, pour le développement de l'emploi en EPS, doit se généraliser (voir site www.snepsu.net). Les militants du SNEP sont également partie prenante de la lutte des départements d'outre mer pour le pouvoir d'achat et la dignité des populations ultra marines. Avec les personnels du Secrétariat d'État aux Sports, ils développent des initiatives contre les retombées de la RGPP et de la politique sportive du gouvernement.

Développer l'action sur le lieu de travail, quel qu'il soit, est donc fondamental. Dans le même temps, les débats doivent être menés pour montrer les convergences entre les difficultés que chacun rencontre, confronté à une politique de même nature, sous différentes facettes (moins d'État, réduction de postes de fonctionnaires, casse des solidarités et mise en concurrence, refus d'augmenter le pouvoir d'achat, etc.). Des liens doivent être construits, notamment dans l'action. La journée interprofessionnelle du 19 devra être le moment fort de centralisation de toutes ces luttes, indispensable à la solidité du front unitaire qui devra s'inscrire, pour gagner, dans une lutte de longue haleine. Confrontés à la déclinaison d'une politique de destruction des systèmes éducatif et universitaire, la question de temps revendicatifs communs entre le supérieur, les lycées, les collèges et les écoles par exemple, est posée aux personnels ; le SNEP appelle les collègues de ces différents secteurs à se retrouver dans des initiatives communes chaque fois que possible, tout en veillant à favoriser la construction d'un 19 mars interprofessionnel qui doit être énorme !

Serge CHABROL

(1) Voir ci-contre.

Appel du 19 mars 2009 des organisations syndicales

CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La forte mobilisation du 29 janvier a conduit le Président de la République à annoncer à l'occasion de la rencontre avec les partenaires sociaux, le 18 février, une légère inflexion sociale à son plan de relance. En réponse à une partie des revendications avancées par les organisations syndicales, des mesures sont annoncées, des processus de concertation sont proposés sur le partage de la valeur ajoutée et des profits, un fonds d'investissement social est programmé.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les mesures sont trop parcelaires pour modifier le cap économique de la politique gouvernementale. Par ailleurs le Président a refusé catégoriquement d'augmenter le Smic, de modifier sa politique d'emploi dans les fonctions publiques et de revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires... À cela s'ajoutent l'attitude dogmatique du patronat et son refus d'assumer ses responsabilités.

La crise nécessite des réponses d'une toute autre portée. Les effets de la crise économique et financière s'accroissent et accroissent les inquiétudes des salariés. La recrudescence des suppressions d'emploi, d'utilisation du chômage partiel, contribuent à amplifier la récession et pèsent lourd sur le pouvoir d'achat qui se dégrade.

Tout ceci conduit les organisations syndicales à poursuivre la mobilisation. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels. Elles confirment la journée de mobilisation interprofessionnelle du 19 mars 2009 qui donnera lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays.

En prolongement de leur déclaration commune du 5 janvier 2009, elles appellent leurs syndicats et les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, à faire entendre au gouvernement comme aux responsables patronaux et employeurs leurs revendications :

- défendre l'emploi privé et public,
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales,
- exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité

Elles expriment leur solidarité et leur soutien aux salariés des DOM et à leurs organisations syndicales et appellent gouvernement et patronat à répondre positivement aux revendications posées.

Elles conviennent de se réunir à nouveau le 20 mars 2009 à 8 h 00.

Paris, le 23 février 2009.